

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2856

28 novembre 2008

SOMMAIRE

Allianz Dresdner Hedgefonds	137043	Invesco European Hotel Real Estate Fund	137088
Allianz Global Investors Trends	137083	ISS Facility Services S.A.	137059
Allianz Global Investors Trends	137044	ISS Facility Services S.A.	137061
Amalthee S.A.	137088	Jewels Manufacturing S.A.	137056
Arcus Japan Long/Short Fund	137049	Jewels Manufacturing S.A.	137054
Barclays Investment Funds (Luxembourg)	137065	Kaldeis S.A.	137068
Barclays Investment Funds (Luxembourg)	137050	Kanta S.A.	137048
Berg Holding S.A.	137088	Kowac S.A.	137045
Betafin Holding SA	137069	Lux Multi-Flex	137083
Biltong S.A.	137042	Manduria S.A.	137087
BRE/Bremen I Manager S.à.r.l.	137072	Mistral s.à r.l.	137061
BRE/Cologne III Manager S.à.r.l.	137072	M.P.M. Real Estate	137082
BRE/Cologne II Manager S.à.r.l.	137072	MS Multi	137044
BRE/Cologne I Manager S.à.r.l.	137072	PHS Russian Holdings S.à.r.l.	137047
BRE/DB Portfolio S.à.r.l.	137072	Prosperus S.A.	137045
BRE/Essex III Manager S.à.r.l.	137072	Sales Corp S.A.	137086
BRE/Essex IV Manager S.à r.l.	137072	Seal Bay S.A.	137063
BRE/Essex V Manager S.à.r.l.	137072	SEB Lux Fund Extra	137082
BRE/Leipzig II Manager S.à.r.l.	137072	SEB Strategy Aggressive Fund	137054
BRE/Leipzig I Manager S.à.r.l.	137072	Silbiotec Due S.A.	137070
BRE/Munich III Manager S.à.r.l.	137072	Silbiotec Uno S.A.	137070
BRE/Munich II Manager S.à.r.l.	137072	Sireo Immobilienfonds No.4 SICAV	137043
BRE/Stuttgart I Manager S.à.r.l.	137072	Sparkling Investment S.A.	137054
Brindisi S.A.	137088	Stuttgarter-Aktien-Fonds	137070
cominvest Premium Plus	137044	Swisscanto (LU)	137054
David Morrisson S.à r.l.	137059	Swisscanto (Lu) Bond Invest	137045
Esim Bis S.A.	137048	SYLIS GLOBAL SERVICES Luxembourg S.A.	137057
Esim Tres S.A.	137048	Takdeis	137068
European Life Settlements Fund-SIF	137045	Telluride S.A.	137063
Filiaris S.A.	137070	Trimax S.A.	137050
Finassur S.A.	137042	Triple Crown	137043
F&V Strategic	137083	Wara S.A.	137082
Groupe Desjouis	137050	W.J.R. Participations S.A.	137056
International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A.	137042	WP Roaming Holdings S.A.	137083

International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 46.448.

Il résulte de la décision du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 1^{er} novembre 2008 de la société International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A. que les actionnaires ont pris la décision suivante:

1. Démission de Fondé de pouvoir à partir du 1^{er} novembre 2008:

Monsieur Vincent VAITTY, né le 20 juin 1966 à Karikal, Inde, ayant pour adresse professionnelle 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Les administrateurs de la Société confirment également que:

La Société peut être représentée par la signature conjointe d'un Administrateur avec un Fondé de Pouvoir.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A.

R. van't Hoeft / M.C.J. Weijermans

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008145755/683/20.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2008, réf. LSO-CW05634. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080171258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2008.

Biltong S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 52, Esplanade.
R.C.S. Luxembourg B 113.983.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DIEKIRCH, le 20/11/2008.

Pour la société

EURO COMPTES & PARTNERS

52, Esplanade, L-9227 Diekirch

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008145677/2602/17.

Enregistré à Diekirch, le 20 novembre 2008, réf. DSO-CW00200. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080171214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2008.

Finassur S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 52, Esplanade.
R.C.S. Luxembourg B 98.595.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DIEKIRCH, le 20/11/2008.

Pour la société

EURO COMPTES & PARTNERS

52, Esplanade, L-9227 Diekirch

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008145674/2602/17.

Enregistré à Diekirch, le 20 novembre 2008, réf. DSO-CW00199. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080171211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2008.

Allianz Dresdner Hedgefonds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 99.200.

Le bilan au 30 juin 2008, enregistré à Luxembourg le 12 novembre 2008 sous référence LSO CW/03900, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 20 novembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 17 octobre 2008.

Allianz Global Investors Luxembourg S.A.

S. Maringer / O. Eis

Référence de publication: 2008145514/755/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2008, réf. LSO-CW03900. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080171660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2008.

Triple Crown, Fonds Commun de Placement.

The liquidation of the Fund was closed on November 25, 2008 by decision of the board of directors of JAPAN FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A. (the "Management Company") acting as liquidator to the Fund.

The documents and accounts of the Fund will remain deposited at the offices of Mizuho Trust & Banking (Luxembourg) S.A., 1B, parc d'activités Syrdall, L-5365 Munsbach, for a period of five years.

The Board of Directors of JAPAN FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A.

Junichi Ishii / Kazunobu Uchiyama / Kiyoshi Koga / Germain Schneider

Référence de publication: 2008146181/1232/10.

Sireo Immobilienfonds No.4 SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 100.893.

Aus den Beschlüssen des Verwaltungsrates vom 2. September 2008 ergibt sich, dass die tägliche Geschäftsführung der Gesellschaft (mit inbegriffen die Zeichnungsbefugnis im Rahmen der täglichen Geschäftsführung) mit Wirkung zum Veröffentlichungsdatum im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations am 28. November 2008 auf folgende Mitglieder des Verwaltungsrates der Gesellschaft (nachfolgend "Geschäftsführer") übertragen wird:

- Herrn Wolfgang A. Baertz, 4, Bei de 5 Buchen, L-8123, Bridel, Großherzogtum Luxemburg;
- Herrn Detlef Niezgodka, Espenweg 12, D-50259 Pulheim, Deutschland;
- Herrn Dr. Rolf Sutter, Zapfen-Triebern, Ch-9057 Weissbad, Schweiz;
- Herrn Dr. Bernd Wieberneit, Jahnstraße 64, D-63150 Heusenstamm;
- Herrn Dr. Hilmar Friedrich-Rust, Falkensteiner Straße 19, D-61476 Kronberg, Deutschland; und
- Herrn Uwe Druckenmüller, 4a, rue Albert Borschette, L-1246, Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

Im Rahmen der täglichen Geschäftsführung wird die Gesellschaft Dritten gegenüber rechtsgültig durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Geschäftsführern (délégés à la gestion journalière) verpflichtet.

Die tägliche Geschäftsführung umfasst insbesondere die Umsetzung der vom Verwaltungsrat im Rahmen des Gesellschaftszweckes und der Anlagepolitik gemäß Artikel 19 der Satzung festgelegten Richtlinien der Aktivitäten der Gesellschaft.

Die Geschäftsführer sind bis zur Generalversammlung im Jahre 2009 ernannt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 10. November 2008.

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2008144841/1092/29.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2008, réf. LSO-CW04659. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080170390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2008.

cominvest Premium Plus, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement betreffend den Fonds cominvest Premium Plus, welcher von der cominvest Asset Management S.A. verwaltet wird, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt.

Zur Veröffentlichung im Luxemburger Amtsblatt, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

28. November 2008.

cominvest Asset Management S.A.

Signature

Référence de publication: 2008132057/267/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2008, réf. LSO-CV04919. - Reçu 62,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080155148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2008.

MS Multi, Fonds Commun de Placement.

Allgemeines Verwaltungsreglement

Das Sondervermögen MS Multi wurde von der Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A. nach Teil I des Luxemburger Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über Organismen für gemeinsame Anlagen gegründet und erfüllt die Anforderungen der geänderten Richtlinie des Rates der Europäischen Gemeinschaften Nr. 85/611 EWG vom 20. Dezember 1985.

Für den Fonds gilt das Allgemeine Verwaltungsreglement, welches am 31. Oktober 2008 in Kraft trat und zwecks Veröffentlichung am 28. November 2008 im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, beim Handels- und Gesellschaftsregister hinterlegt wurde.

Luxemburg, den 31. Oktober 2008.

Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2008138631/1346/18.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2008, réf. LSO-CW02024. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080163733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2008.

Allianz Global Investors Trends, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 123.962.

Auszug aus der Niederschrift über die Jahreshauptversammlung der Anteilhaber vom 17. Oktober 2008

In der Jahreshauptversammlung vom 17. Oktober 2008 haben die Anteilhaber einstimmig u.a. folgende Beschlüsse gefasst:

- Wiederwahl von Herrn Michael Peters (Berufsanschrift Mainzer Landstraße 11-13, D-60329 Frankfurt) als Verwaltungsratsmitglied bis zur nächsten Jahreshauptversammlung der Gesellschaft am 16. Oktober 2009.

- Ko-Optierung von Herrn Jean-Christoph Arntz (Berufsanschrift 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg) sowie von Herrn Thomas Linker (Berufsanschrift Mainzer Landstrasse 11-13, 60329 Frankfurt) als Verwaltungsratsmitglieder bis zur nächsten Jahreshauptversammlung der Gesellschaft am 16. Oktober 2009.

- Wiederwahl von PricewaterhouseCoopers S.à r.l., Luxembourg, als Abschlussprüfer bis zur nächsten Jahreshauptversammlung der Gesellschaft am 16. Oktober 2009.

Senningerberg, 17. Oktober 2008.

Für die Richtigkeit des Auszuges

Allianz Global Investors Luxembourg S.A.

Sonja Maringer / Oliver Eis

Référence de publication: 2008141302/755/23.

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2008, réf. LSO-CW03418. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080166300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2008.

Swisscanto (Lu) Bond Invest, Société Anonyme.

Die Vertragsbedingungen des Anlagefonds SWISSCANTO (LU) Bond Invest, wurde am Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 28 novembre 2008.

SWISSCANTO (LU) BOND INVEST MANAGEMENT COMPANY S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2008139795/250/13.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2008, réf. LSO-CW02731. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080165246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2008.

European Life Settlements Fund-SIF, Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Le règlement de gestion du fonds commun de placement - fonds d'investissement spécialisé, réf. LSO CV01766, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2008.

Pour EUROPEAN LIFE SETTLEMENTS MANAGEMENT S.À.R.L.

Société de Gestion

Signature

L'agent domiciliaire

Référence de publication: 2008146179/683/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV01766. - Reçu 56,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080162192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2008.

Kowac S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 123.946,76.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 63.592.

Prosperus S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 129.709.

VERSCHMELZUNGSPLAN

1. Rechtsform, Bezeichnung und Geschäftssitz. Die folgenden Gesellschaften sollen im Wege der Verschmelzung durch Absorption (die "Verschmelzung") fusioniert werden:

1) Kowac S.A., eine Aktiengesellschaft (société anonyme) mit Gesellschaftssitz in 16A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Leon Thomas Metzler, genannt Tom Metzler, am 25. Februar 1998, veröffentlicht im Memorial C, Nummer 419 vom 11. Juni 1998 und eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, unter Nummer B 63592, deren Satzung mehrere Male geändert wurde, zuletzt durch notariellen Akt des Notars Leon Thomas Metzler, genannt Tom Metzler am 1. August 2007, veröffentlicht im Memorial C, Nummer 2243 vom 9. Oktober 2007 (die "Aufnehmende Gesellschaft").

2) Prosperus S.A. eine Aktiengesellschaft (société anonyme) mit Gesellschaftssitz in 16A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Paul Frieders am 23. Mai 2007, veröffentlicht im Memorial C, Nummer 1817 vom 28. August 2007 und eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, unter Nummer B 129709, (die "Aufzunehmende Gesellschaft" und zusammen mit der Aufnehmenden Gesellschaft, die "Verschmelzenden Gesellschaften").

Die Verschmelzung soll zwischen der Aufzunehmenden Gesellschaft und der Aufnehmenden Gesellschaft durchgeführt werden, wobei letztere in ihrem Bestand unberührt bleibt.

2. Beschreibung der Verschmelzung

2.1. Gemäß Artikel 258, 259, 261 bis 276 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften (das "Gesetz von 1915"), wird die Aufzunehmende Gesellschaft auf dem Wege der Auflösung ohne Abwicklung auf die Aufzunehmende Gesellschaft übertragen.

2.2. Vor der Durchführung der Verschmelzung ist die Aufzunehmende Gesellschaft Eigentümerin von einhundert Prozent (100 %) der Aktien der Aufzunehmenden Gesellschaft.

2.3. Vor der Durchführung der Verschmelzung wird die Aufzunehmende Gesellschaft zu einhundert Prozent (100 %) gehalten von der Pentago Verwaltungsgesellschaft mbH, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechts mit Sitz in Wolfratshausenstrasse 49, D-82049 Pullach, Landkreis München, Deutschland, eingetragen im Handelsregister beim Amtsgericht München unter Nummer HRB 166 626 (die, Pentago GmbH").

2.4. Die Aufzunehmende Gesellschaft hat ein Grundkapital von einunddreißigtausend Euro (EUR 31.000) aufgeteilt in dreitausendeinhundert (3.100) Aktien mit einem Nominalwert von zehn Euro (EUR 10,-).

2.5. Die Aufzunehmende Gesellschaft hat ein Grundkapital von einhundertdreiundzwanzigtausendneuhundertsechundsundvierzig Euro und sechsundsiebzig Cent (EUR 123.946,76) aufgeteilt in fünftausend (5.000) Aktien ohne Nominalwert.

2.6. Nach der Durchführung der Verschmelzung soll die Pentago GmbH einhundert Prozent (100 %) der Aufzunehmenden Gesellschaft halten.

2.7. Zur Feststellung des Wertes der Verschmelzenden Gesellschaften stehen unterschiedliche Bewertungsmethoden zur Verfügung, unter anderem kann die Bewertung auf Grundlage des Buchwerts der Verschmelzenden Gesellschaften erfolgen.

2.8. Vorliegend wurde der Buchwert der Aufzunehmenden Gesellschaft zugrunde gelegt, da dieser unter Ansetzung der Anschaffungskosten für die Beteiligung an der Aufzunehmenden Gesellschaft durch die Pentago GmbH, dem alleinigen Gesellschafter der Aufzunehmenden Gesellschaft, nach den Grundsätzen ordnungsgemäßer Buchführung ermittelt und in den Bilanzen der Pentago GmbH verbucht wurde. Der Buchwert der Aufzunehmenden Gesellschaft in den Bilanzen der Pentago GmbH erscheint daher angemessen und sachdienlich, um eine aussagekräftige und wirklichkeitsnahe Bewertung der Aufzunehmenden Gesellschaft durchzuführen.

2.9. Vorliegend wurde weiterhin der Buchwert der Aufzunehmenden Gesellschaft zugrunde gelegt, da dieser auf Grundlage der Anschaffungskosten für die Beteiligung an der Aufzunehmenden Gesellschaft durch die Aufzunehmende Gesellschaft, dem alleinigen Gesellschafter der Aufzunehmenden Gesellschaft, nach den Grundsätzen ordnungsgemäßer Buchführung ermittelt und in den Bilanzen der Aufzunehmenden Gesellschaft verbucht wurde. Der Buchwert der Aufzunehmenden Gesellschaft in den Bilanzen der Aufzunehmenden Gesellschaft erscheint daher angemessen und sachdienlich, um eine aussagekräftige und wirklichkeitsnahe Bewertung der Aufzunehmenden Gesellschaft durchzuführen.

2.10. Gemäß den Jahresabschlüssen der Pentago GmbH zum 31. Dezember 2007 beträgt der Buchwert der Aufzunehmenden Gesellschaft einunddreißigtausend Euro (EUR 31.000,-) und wird im laufenden Geschäftsjahr unverändert mit diesem Wert in den Büchern der Pentago GmbH geführt. Gemäß den Zwischenabschlüssen der Aufzunehmenden Gesellschaft zum 30.09.2008 beträgt der Buchwert der Aufzunehmenden Gesellschaft fünfzig Millionen dreihundertvierundachtzigtausend einhundertachtzig Euro und zweiundvierzig Cent (EUR 50.384.180,42) und wird im laufenden Geschäftsjahr unverändert mit diesem Wert in den Büchern der Aufzunehmenden Gesellschaft geführt.

2.11. Nach der Verschmelzung hält die Aufzunehmende Gesellschaft in ihrem Vermögen die Gesamtheit ihrer eigenen, vor Durchführung der Verschmelzung ausgegebenen fünftausend (5.000) Aktien. Nach der Verschmelzung sind diese fünftausend (5.000) Aktien, die ein Grundkapital von einhundertdreiundzwanzigtausendneuhundertsechundsundvierzig Euro und sechsundsiebzig Cent (EUR 123.946,76) darstellen, zu annullieren. Somit wird das Grundkapital der Aufzunehmenden Gesellschaft um den Betrag von einhundertdreiundzwanzigtausendneuhundertsechundsundvierzig Euro und sechsundsiebzig Cent (EUR 123.946,76), aufgeteilt in fünftausend (5.000) Aktien reduziert.

2.12. Die Aufzunehmende Gesellschaft wird mit ihrem gesamten Vermögen mit einem Buchwert von einunddreißigtausend Euro (EUR 31.000,-) mit der Aufzunehmenden Gesellschaft verschmolzen. Als Folge der Verschmelzung der Aufzunehmenden Gesellschaft und der Aufzunehmenden Gesellschaft wird das Grundkapital der Aufzunehmenden Gesellschaft daher auf einen Betrag von einunddreißigtausend Euro (EUR 31.000,-) durch Ausgabe von einunddreißigtausend (31.000) Aktien ohne Nominalwert festgesetzt. Demnach beträgt das Grundkapital nach der Verschmelzung einunddreißigtausend Euro (EUR 31.000,-) aufgeteilt in einunddreißigtausend (31.000) neu ausgegebene Aktien ohne Nominalwert. Die Gesamtheit der einunddreißigtausend (31.000) neu ausgegebenen Aktien werden an die Pentago GmbH im Austausch gegen die dreitausendeinhundert (3.100) alten Aktien der Aufzunehmenden Gesellschaft im Verhältnis eine (1) alte Aktie der Aufzunehmenden Gesellschaft gegen zehn (10) neue Aktien der Aufzunehmenden Gesellschaft ausgegeben.

2.13. Die dreitausendeinhundert (3.100) alten Aktien der Aufzunehmenden Gesellschaft werden im Gegenzug von der Aufzunehmenden Gesellschaft zum Zwecke der Annullierung eingezogen und sogleich annulliert. Die fünftausend (5.000) Aktien der Aufzunehmenden Gesellschaft werden ebenfalls zum Zwecke der Annullierung eingezogen und sogleich annulliert.

2.14. Die Berechnung dieses Tauschverhältnisses wird für jede der Verschmelzenden Gesellschaften Gegenstand eines Berichts eines unabhängigen Experten sein, wie in Artikel 266 des Gesetzes von 1915 vorgesehen.

2.15. Die Gesellschaften machen von der Möglichkeit Gebrauch, einen einzigen unabhängigen Experten für die beiden Verschmelzenden Gesellschaften gemäß Artikel 266 des Gesetzes von 1915 zu benennen. Die Verschmelzenden Gesellschaften werden hierfür einen entsprechenden Antrag an den Vorsitzenden Richter der Kammer für Handelssachen des tribunal d'arrondissement in dessen Bezirk der Sitz der Aufnehmenden Gesellschaft liegt, stellen.

2.16. Gemäß Artikel 261 (2) e) des Gesetzes von 1915 gelten alle Geschäftstätigkeiten der Aufzunehmenden Gesellschaft buchhalterisch als Geschäftstätigkeiten der Aufnehmenden Gesellschaft mit Datum vom 1. Oktober 2008.

2.17. Mit Wirkung vom 1. Oktober 2008 sind die neuen Anteile gemäß Artikel 261 (2) d) des Gesetzes von 1915 am Ergebnis der Aufnehmenden Gesellschaft beteiligt.

2.18. Die Aufzunehmende Gesellschaft hat derzeit keine Anteile mit Sonderrechten, Schuldverschreibungen oder sonstige Wertpapiere mit Ausnahme ihrer Anteile ausgegeben.

2.19. Den Geschäftsführern und dem Wirtschaftsprüfer der Aufzunehmenden Gesellschaft und der Aufnehmenden Gesellschaft wurden keine spezifischen Rechte oder Vorteile eingeräumt.

2.20. Gemäß Artikel 263 des Gesetzes von 1915, bedarf die Verschmelzung der Zustimmung durch die Hauptversammlungen der Aufzunehmenden und der Aufnehmenden Gesellschaft.

2.21. Die Gesellschafter der Aufzunehmenden Gesellschaft und der Aufnehmenden Gesellschaft haben das Recht, für einen Zeitraum von einem Monat, beginnend ab der Veröffentlichung dieses Verschmelzungsplanes im Memorial, Recueil des Sociétés et Associations, die unter Artikel 267 (1) a), b), c), d) und e) des Gesetzes von 1915 aufgeführten Dokumente am Geschäftssitz der Aufzunehmenden Gesellschaft bzw. der Aufnehmenden Gesellschaft einzusehen. Eine Kopie dieser Dokumente wird jedem Gesellschafter auf Anfrage zur Verfügung gestellt.

2.22. Unmittelbar im Anschluss an den Ablauf der einmonatigen Frist nach Veröffentlichung dieses Verschmelzungsplanes im Memorial, Recueil des Sociétés et Associations am oder um den 21. November 2008 wird jeweils eine außerordentliche Gesellschafterversammlung in beiden Verschmelzenden Gesellschaften stattfinden, welche berufen ist, über die Annahme dieses Verschmelzungsplanes zu entscheiden, stattfinden. Mit Annahme des Verschmelzungsplanes durch die Hauptversammlungen der Verschmelzenden Gesellschaften wird die Verschmelzung endgültig wirksam und löst zeitgleich die in Artikel 274 des Gesetzes von 1915 vorgesehenen Rechtswirkungen aus.

2.23. Die Kosten der Verschmelzung trägt die Aufnehmende Gesellschaft.

2.24. Die Gesellschaftsunterlagen der Aufzunehmenden Gesellschaft werden für die Dauer der gesetzlich vorgesehenen Frist am Sitz der Aufnehmenden Gesellschaft aufbewahrt.

Luxemburg, den 21. November 2008.

Prosperus S.A. / Kowac S.A.

Unterschriften - Unterschrift / Unterschrift - Unterschrift

Verwaltungsratsmitglied - Verwaltungsratsmitglied / Verwaltungsratsmitglied Kategorie A - Verwaltungsratsmitglied Kategorie B

Référence de publication: 2008146185/250/121.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2008, réf. LSO-CW07333. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080173100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

PHS Russian Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 78.745.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la Société tenue à Luxembourg en date du 10 novembre 2008 que:

1. L'assemblée générale a décidé de clôturer la liquidation.
2. L'assemblée générale a reconnu que toutes les sommes disponibles ont été distribuées et qu'il ne reste pas de surplus à distribuer entre les associés.
3. L'assemblée générale a décidé que les documents et comptes de la Société seront déposés et conservés pour une durée de cinq ans à partir de cette publication, au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2008.

Pour la Société

Unterschrift

Référence de publication: 2008145515/1035/21.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2008, réf. LSO-CW04816. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080172114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2008.

Kanta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 113.364.

Esim Bis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 113.492.

Esim Tres S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 113.493.

—
PROJET DE FUSION

L'an deux mille huit, le douze novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Madame Christel DETREMBLEUR, juriste, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spéciale du conseil d'administration de:

I.- la société "KANTA S.A.", une société anonyme, établie et ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 113.364, constituée suivant acte notarié du 9 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 686 du 4 avril 2006.

en vertu des pouvoirs lui conférés aux termes d'une résolution dudit conseil d'administration, prise lors de sa réunion du 10 novembre 2008.

II.- la société "ESIM BIS S.A.", une société anonyme, établie et ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 113.492, constituée suivant acte notarié en date du 20 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 732 du 11 avril 2006,

en vertu des pouvoirs lui conférés aux termes d'une résolution dudit conseil d'administration, prise lors de sa réunion du 10 novembre 2008.

III.- la société "ESIM TRES S.A.", une société anonyme, établie et ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 113.493, constituée suivant acte notarié en date du 21 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 699 du 5 avril 2006,

en vertu des pouvoirs lui conférés aux termes d'une résolution dudit conseil d'administration, prise lors de sa réunion du 10 novembre 2008.

Une copie certifiée du procès-verbal de chacune de ces réunions, signée "ne varietur" par la personne comparante et le notaire instrumentant, restant annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Ladite personne comparante, agissant en sa triple qualité prémentionnée, a requis le notaire instrumentant d'acter le projet de fusion plus amplement spécifiée ci-après:

Projet de fusion

1) Sociétés fusionnantes:

- "ESIM BIS S.A.", société anonyme dont le siège social est au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-113.492 (ci-après appelée "société absorbée").

- "ESIM TRES S.A.", société anonyme dont le siège social est au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-113.493 (ci-après appelée "société absorbée").

- "KANTA S.A.", société anonyme dont le siège social est au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-113.364 (ci-après appelée "société absorbante").

2) La société absorbante est titulaire de la totalité des actions représentant l'intégralité du capital des sociétés absorbées et détient la totalité des droits de vote des sociétés absorbées.

3) Les sociétés fusionnantes n'ont émis ni actions conférant des droits spéciaux, ni titres autres que des actions.

4) La société absorbante propose d'absorber les sociétés absorbées par voie de fusion par acquisition suivant les dispositions des articles 278 à 280 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée par la suite.

5) A partir du 1^{er} janvier 2008, toutes les opérations des sociétés absorbées sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la société absorbante "KANTA S.A."

6) Aucun avantage particulier n'est conféré aux membres des conseils d'administration ni au commissaire aux comptes des sociétés qui fusionnent.

7) A partir de la Date de Réalisation (telle que définie ci-dessous), la fusion entraînera de plein droit la transmission universelle tant entre les sociétés fusionnantes qu'à l'égard des tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif des sociétés absorbées à la société absorbante. De même, à partir de cette même date, tous les droits et obligations des sociétés absorbées vis-à-vis des tiers seront pris en charge par la société absorbante. La société absorbante assumera en particulier toutes les dettes comme ses dettes propres et toutes les obligations de paiement des sociétés absorbées. Les droits et créances des sociétés absorbées seront transférés à la société absorbante avec l'intégralité des sûretés, soit in rem soit personnelles, y attachées.

8) La société absorbante exécutera à partir de la Date de Réalisation tous les contrats et obligations, de quelle que nature qu'ils soient, des sociétés absorbées tels que ces contrats et obligations existent à la Date de Réalisation et exécutera en particulier tous les contrats existant avec les créanciers des sociétés absorbées et sera subrogée à tous les droits et obligations provenant de ces contrats.

9) Tous les actionnaires de la société absorbante ont le droit, durant un mois suivant la publication du présent projet de fusion au Mémorial C, de prendre connaissance des documents indiqués à l'article 267, alinéa (1) a), b) et c) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée. Ils auront le droit d'obtenir copie desdits documents, sans frais et sur simple demande.

10) Un ou plusieurs actionnaires de la société absorbante, disposant d'au moins cinq pour cent des actions du capital souscrit a/ont le droit de requérir pendant un délai d'un mois suivant la publication du présent projet de fusion au Mémorial C, la convocation d'une assemblée générale de la société absorbante appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion.

11) Sous réserve du droit des actionnaires de la société absorbante tels que décrits sous les points 9) et 10) ci-dessus, la fusion deviendra effective et définitive un mois après la publication de ce projet de fusion dans le Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (la "Date de Réalisation") et conduira simultanément aux effets tels que prévus par l'article 274 de la Loi.

12) Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes des sociétés absorbées prendront fin à la date de la fusion et décharge leur sera accordée.

13) Les livres et documents des sociétés absorbées seront conservés pendant une durée de cinq ans au siège de la société absorbante.

14) Par effet de la fusion, les sociétés absorbées cesseront d'exister de plein droit et ses actions émises seront annulées.

Conformément à l'article 271 de la loi précitée du 10 août 1915, telle que modifiée, le notaire instrumentant déclare avoir vérifié et atteste l'existence et la légalité des actes et formalités incombant aux sociétés fusionnantes et du présent projet de fusion.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, cette dernière a signé le présent acte avec le notaire instrumentant.

Signé: C. DETREMBLEUR, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 14 novembre 2008. Relation: EAC/2008/14058. - Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 17 novembre 2008.

J.J. WAGNER.

Référence de publication: 2008145510/239/98.

(080169880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2008.

Arcus Japan Long/Short Fund, Fonds Commun de Placement.

The amendment to the management regulations of Arcus Japan Long/Short Fund, registered in Luxembourg on 19 November 2008, reference LSO-CW/06340, was deposited with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg on 20 November 2008.

For publication in the Mémorial.

Luxembourg, 19th November, 2008.

ARCUS INVESTMENT (Luxembourg) S.A.

Signature

L'acte modificatif au règlement de gestion de Arcus Japan Long/Short Fund, enregistré à Luxembourg le 19 novembre 2008, référence LSO-CW/06340, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 20 novembre 2008.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2008.

ARCUS INVESTMENT (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2008144712/260/21.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2008, réf. LSO-CW06340. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080171568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2008.

Barclays Investment Funds (Luxembourg), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 31.439.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2008.

H. HELLINCKX.

Référence de publication: 2008143262/242/10.

(080169744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2008.

Groupe Desjouis, Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 139.437.

Trimax S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 49.448.

L'an deux mille huit, le vingt-cinq novembre,

Par devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Redange/Attert,

A COMPARU:

Monsieur Didier KIRSCH, employé privé, né le 9 février 1964 à Thionville (France), demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

Lequel comparant, agissant au nom et pour compte des CONSEILS D'ADMINISTRATION DE:

GRUPE DESJOUIS SA, une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.437 et

TRIMAX S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 49.448

a déposé par les présentes au notaire soussigné, pour être mis au rang de ses minutes à la date de ce jour, le projet de fusion tel qu'établi par les conseils d'administration des deux sociétés prédécrites, et lequel projet de fusion a le contenu suivant:

PROJET DE FUSION

Luxembourg, le 24 novembre 2008

Les conseils d'administration de:

1. GROUPE DESJOUIS SA, une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.437 et

2. TRIMAX S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 49.448

(ci-après dénommée collectivement les «Sociétés Fusionnantes»).

Attendu que:

Il a été décidé regrouper les sociétés GROUPE DESJOUIS SA et TRIMAX SA préqualifiées au travers d'un processus de fusion par voie d'absorption sans liquidation de la société anonyme GROUPE DESJOUIS SA, conformément au droit luxembourgeois, le tout conformément aux dispositions de la section XIV de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le capital social émis de GROUPE DESJOUIS SA à la date du présent projet de fusion s'élève à 31.000,- EUR (trente et un mille euros) et est divisé en 310 (trois cent dix) actions sans valeur nominale.

L'exercice social de chacune des Sociétés Fusionnantes coïncide avec l'année civile; les comptes annuels de TRIMAX S.A. pour l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2007 ont été approuvés par l'assemblée générale des actionnaires.

Les Conseils d'Administration ont préparé et approuvé des comptes intérimaires de leur Société Fusionnante respective au 31 octobre 2008.

Aucune des Sociétés Fusionnantes n'a été dissoute, n'a été déclarée en faillite ou n'est en situation de cessation de paiements; et toutes les actions émises représentant le capital des Sociétés Fusionnantes ont été entièrement libérées.

EN CONSEQUENCE, les parties soussignées établissent le projet de fusion (le «Projet de Fusion») suivant:

1. Fusion

GROUPE DESJOUIS SA fusionnera avec TRIMAX S.A. par voie d'absorption sans liquidation de GROUPE DESJOUIS SA par TRIMAX S.A. (ci-après la «Fusion») conformément (i) aux dispositions de la section XIV de la Loi Luxembourgeoise sur les Sociétés, et (ii) aux termes et conditions contenus dans le présent Projet de Fusion et dans un rapport écrit détaillé ((i) et (ii) collectivement les «Termes et Conditions de la Fusion»).

Lors de la prise d'effet de la Fusion, tous les actifs et les passifs de GROUPE DESJOUIS SA (tel qu'ils existeront à la Date d'Effet, telle que définie ci-dessous) seront transférés de plein droit à TRIMAX S.A.

GROUPE DESJOUIS SA cessera d'exister et TRIMAX S.A. émettra des nouvelles actions aux (alors anciens) détenteurs d'Actions GROUPE DESJOUIS SA, conformément aux Termes et Conditions de la Fusion.

2. Statuts

Les statuts actuels de TRIMAX S.A. sont joints en Annexe A du présent Projet de Fusion.

3. Composition du conseil d'administration de TRIMAX S.A.

La composition du Conseil d'Administration de TRIMAX S.A. ne changera pas suite à la Fusion.

4. Date d'effet

La Fusion prendra effet entre GROUPE DESJOUIS SA et TRIMAX S.A. et à l'égard des tiers à la date de publication des actes notariés soumis au droit luxembourgeois contenant les procès-verbaux de l'assemblée générale des actionnaires de GROUPE DESJOUIS SA approuvant la Fusion et de l'assemblée générale des actionnaires de TRIMAX S.A. approuvant la Fusion, conformément aux dispositions de l'Article 9 de la Loi Luxembourgeoise sur les Sociétés.

5. Traitement comptable de la fusion

D'un point de vue comptable, la Fusion sera considérée comme un regroupement d'entités sous contrôle commun avec effet à la date d'effet de la fusion.

Tous les éléments d'actif et de passif comptabilisés par GROUPE DESJOUIS SA et TRIMAX S.A. seront repris à leur valeur comptable historique, et le résultat de TRIMAX S.A. inclura le résultat de GROUPE DESJOUIS SA avec effet à la date d'effet de la fusion.

Pour les besoins des obligations comptables, le dernier exercice social de GROUPE DESJOUIS SA se terminera au 31 décembre 2008.

6. Comptes de référence - valorisation

Les termes et conditions de la Fusion ont été déterminés par référence aux comptes intérimaires non audités de GROUPE DESJOUIS SA au 31 octobre 2008, ainsi qu'aux comptes annuels de TRIMAX S.A. pour l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2007 et aux comptes intérimaires non audités de TRIMAX S.A. au 31 octobre 2008, étant entendu toutefois que l'actif et le passif de GROUPE-DESJOUIS SA seront transférés à TRIMAX S.A. dans leur état existant à la Date d'Effet.

Les actifs transférés et les passifs pris en charge de GROUPE DESJOUIS SA seront évalués à leur valeur comptable historique.

7. Rapport d'échange

Les Conseils d'Administration des Sociétés Fusionnantes ont décidé que l'échange se fera comme suit:

Du fait du transfert de plein droit de tous les actifs et passifs de GROUPE DESJOUIS SA par voie de fusion, TRIMAX S.A. à la Date d'Effet émettra en faveur des détenteurs d'Actions GROUPE DESJOUIS SA existantes à cette date cinq virgule quarante-six actions TRIMAX S.A. pour une action GROUPE DESJOUIS SA (le «Rapport d'Echange»).

A la Date d'Effet, les actions TRIMAX S.A. nouvellement émises auront les mêmes droits que les Actions TRIMAX S.A. existantes, y compris en ce qui concerne les profits non distribués et autres réserves.

8. Réalisation de la fusion

Lors de la prise d'effet de la Fusion, les détenteurs d'Actions GROUPE DESJOUIS SA recevront automatiquement des actions de TRIMAX S.A. nouvellement émises conformément au Rapport d'Echange et en fonction de leur participation respective telle qu'inscrite dans le registre des actionnaires de GROUPE DESJOUIS SA ou dans leurs comptes titres respectifs.

Les détenteurs d'Actions GROUPE DESJOUIS SA dont les actions sont directement inscrites dans le registre des actionnaires de GROUPE DESJOUIS SA recevront automatiquement les actions de TRIMAX S.A. nouvellement émises par une inscription dans le registre des actionnaires de TRIMAX S.A.

Les détenteurs d'Actions GROUPE DESJOUIS SA dont les actions sont indirectement inscrites, c'est-à-dire via un système de compensation, dans le registre des actionnaires de GROUPE DESJOUIS SA recevront automatiquement les actions TRIMAX S.A. nouvellement émises par le crédit de leurs comptes titres respectifs.

9. Experts indépendants

Le Conseil d'Administration de GROUPE DESJOUIS SA nomme un expert indépendant pour revoir, certifier et faire un rapport sur les Termes et Conditions de la Fusion et, en particulier, le Rapport d'Echange, conformément à l'Article 266 de la Loi Luxembourgeoise sur les Sociétés, à savoir la société EWA Révision SA, établie à L-9053 ETTTELBRUCK, 45, avenue JF Kennedy.

Une copie du rapport écrit destiné aux actionnaires, établi par cet expert indépendant conformément à l'Article 266 de la Loi Luxembourgeoise sur les Sociétés, est disponible au siège social de GROUPE DESJOUIS SA et de TRIMAX S.A.

Le Conseil d'Administration de TRIMAX S.A. nomme un expert indépendant pour revoir, certifier et faire un rapport sur les Termes et Conditions de la Fusion et, en particulier, le Rapport d'Echange, conformément à l'Article 266 de la Loi Luxembourgeoise sur les Sociétés, à savoir Monsieur Yves WALLERS, demeurant professionnellement à L-9053 ETTTELBRUCK, 45, avenue JF Kennedy.

Une copie du rapport écrit destiné aux actionnaires établi par cet expert indépendant conformément à l'Article 266 de la Loi Luxembourgeoise sur les Sociétés est disponible au siège social de GROUPE DESJOUIS SA et de TRIMAX S.A.

10. Actions propres de GROUPE DESJOUIS SA

Les Actions GROUPE DESJOUIS SA détenues par ou pour le compte de TRIMAX S.A. ou de GROUPE DESJOUIS SA disparaîtront conformément à l'Article 274 (1) (d) de la Loi Luxembourgeoise sur les Sociétés.

Par ailleurs, il y aura lieu à application des dispositions de l'article 49-4 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés.

12. Traitement des droits spéciaux

Droit de Gage et Droit d'Usufruit sur les Actions de GROUPE DESJOUIS SA détenues directement

Les dispositions suivantes s'appliquent aux Actions GROUPE DESJOUIS SA pour lesquelles l'actionnaire est directement inscrit dans le registre des actionnaires de GROUPE DESJOUIS SA, il est fortement recommandé à tout détenteur d'Actions GROUPE DESJOUIS SA qui a octroyé un droit de gage ou un droit d'usufruit sur les Actions GROUPE DESJOUIS SA ainsi qu'à tout bénéficiaire d'un droit de gage ou d'un droit d'usufruit sur les Actions GROUPE DESJOUIS SA d'informer la société de l'existence de tels droit de gage ou droit d'usufruit.

Si GROUPE DESJOUIS SA est informé de l'existence d'un tel droit de gage ou droit d'usufruit avant le 15 décembre 2008, les Sociétés Fusionnantes mettront en oeuvre leurs meilleurs efforts raisonnables pour assister les personnes ayant consenti et bénéficiant d'un tel droit de gage ou droit d'usufruit en vue de la création et de l'opposabilité d'un droit similaire sur les actions de TRIMAX S.A. nouvellement émises pour autant que cela soit possible en droit luxembourgeois.

Droit de Gage, Droit d'Usufruit ou Sûreté Similaire ou Droit Spécial Similaire sur les Actions GROUPE DESJOUIS SA détenues via un dépositaire

Les dispositions suivantes s'appliquent aux Actions GROUPE DESJOUIS SA qui sont détenues via un dépositaire.

Il est fortement recommandé à tout détenteur d'Actions GROUPE DESJOUIS SA qui a octroyé un droit de gage, un droit d'usufruit ou une sûreté ou un droit spécial similaires sur les Actions GROUPE DESJOUIS SA, ainsi qu'à tout bénéficiaire d'un droit de gage, d'un droit d'usufruit ou de toute autre sûreté ou tout droit spécial similaires sur les Actions GROUPE DESJOUIS SA, de contacter la banque, l'intermédiaire ou le dépositaire via lequel un tel droit de gage, droit d'usufruit, sûreté ou droit spécial similaires est détenu ou inscrit, afin d'analyser les éventuelles conséquences juridiques de la Fusion sur un tel droit de gage, droit d'usufruit, ou sur une sûreté ou un droit spécial similaires.

Autres Droits Spéciaux

A l'exception de ce qui est prévu pour les détenteurs d'un droit de gage, d'un droit d'usufruit ou d'une sûreté ou d'un droit spécial similaires décrits ci-dessus, aucune personne physique ou morale n'a de droits spéciaux à l'égard de GROUPE

DESJOUIS SA, autrement qu'en sa qualité d'actionnaire au sens de l'Article 261 (2) f de la Loi Luxembourgeoise sur les Sociétés.

Aucun paiement ou droit compensatoire ne sera accordé.

13. Poursuite des activités

TRIMAX S.A. a l'intention de poursuivre les activités de GROUPE DESJOUIS SA. TRIMAX S.A. n'a pas l'intention d'interrompre aucune activité du fait de la Fusion.

14. Approbation par les actionnaires et par le conseil d'administration

Le Conseil d'Administration de GROUPE DESJOUIS SA a approuvé ce Projet de Fusion le 24 novembre 2008.

Le Conseil d'Administration de TRIMAX S.A. a approuvé ce Projet de Fusion le 24 novembre 2008.

La Fusion est subordonnée à l'adoption par l'assemblée générale des actionnaires de GROUPE DESJOUIS SA et de TRIMAX S.A. du projet de fusion tel que prévu par le présent Projet de Fusion.

15. Raisons de la Fusion

Les Conseils d'Administration de GROUPE DESJOUIS SA et de TRIMAX S.A. par les présentes précisent que la présente opération de fusion est faite dans un but de simplification de la gestion du groupe.

16. Dépôt des documents auprès des registres publics

Le présent Projet de Fusion (y compris ses annexes) sera déposé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

17. Documents disponibles au siège social des sociétés fusionnantes

Le Projet de Fusion (y compris ses annexes) sera disponible au siège social des Sociétés Fusionnantes, ensemble avec les documents suivants:

(i) les comptes annuels de TRIMAX S.A. tels qu'approuvés par l'assemblée générale des actionnaires de TRIMAX S.A., y compris les rapports du réviseur y relatifs, et les rapports annuels de TRIMAX S.A.;

(ii) les comptes intérimaires de TRIMAX S.A. au 31 octobre 2008;

(iii) les comptes intérimaires de GROUPE DESJOUIS SA au 31 octobre 2008 (y compris dans les annexes y relatives)

(iv) le Contrat de Fusion;

(v) le rapport écrit détaillé sur le Projet de Fusion, conformément à l'Article 265 de la Loi Luxembourgeoise sur les Sociétés, pour GROUPE DESJOUIS SA et TRIMAX S.A.; et

(vi) les rapports écrits destinés aux actionnaires des experts indépendants, conformément à l'Article 266 de la Loi Luxembourgeoise sur les Sociétés.

18. Modification des statuts TRIMAX SA

Il résulte du rapport d'échange que les actionnaires de la société anonyme GROUPE DESJOUIS SA percevront 1.692 actions de la société absorbante TRIMAX S.A. La société TRIMAX SA verra son capital augmenter de 1.692 actions, soit un total de 41.927,76.- euros.

En vue de la réalisation de la fusion projetée, la société anonyme TRIMAX SA augmentera par conséquent son capital à concurrence de 41.927,76.- euros (quarante-et-un mille neuf cent vingt-sept virgule soixante-seize euros) et l'émission de 1692 actions nouvelles d'une valeur nominale de 24,78 euros, chacune entièrement libérées et jouissant des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

L'article 3 des statuts sera par ailleurs modifié en tenant compte des résolutions à prendre par l'assemblée générale extraordinaire à intervenir.

EN FOI DE QUOI, GROUPE DESJOUIS SA et TRIMAX S.A. ont fait signer ce Projet de Fusion à la date indiquée ci-dessus par leurs administrateurs respectifs dûment autorisés.

Pour GROUPE DESJOUIS SA

Pour TRIMAX S.A.

L'original de ce projet de fusion, après avoir été signé «ne varietur» par la partie comparante agissant ès-qualités, et le notaire, restera annexé à la présente minute, avec laquelle il sera enregistré.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Kirsch; Reuter.

Enregistré à Redange/Attert, le 25 novembre 2008. Relation: RED/2008/1408. — Reçu: 12,00 (douze) euros.

Le Receveur (signé): Kirsch.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange, le 25 novembre 2008.

Karine REUTER

Référence de publication: 2008146417/7851/195.

(080173905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2008.

Swisscanto (LU), Fonds Commun de Placement.

Die Vertragsbedingen des Anlagefonds SWISSCANTO (LU) eingetragen in Luxemburg unter der Referenz LSO CW/ 04344 wurde am Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 28 novembre 2008.

SWISSCANTO (LU) MANAGEMENT COMPANY S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2008145511/250/13.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2008, réf. LSO-CW04344. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080170028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2008.

SEB Strategy Aggressive Fund, Fonds Commun de Placement.

Sondervermögen, verwaltet von der SEB Asset Management S.A., mit Sitz in 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg, eingetragen im Handelsregister unter der Nummer B 28.468.

Das Sonderreglement des SEB Strategy Aggressive Fund (Stand: November 2008) in Luxembourg am 14. November 2008 einregistriert, wurde unter Referenz LSO-CW04474 am 14. November 2008 beim Handelsregister hinterlegt.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SEB Asset Management S.A.

Unterschriften

Verwaltungsgesellschaft

Référence de publication: 2008145512/755/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2008, réf. LSO-CW04474. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080168559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2008.

Sparkling Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 130.479.

Jewels Manufacturing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 61.384.

PROJET DE FUSION

L'an deux mille huit, le dix novembre.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

I. Madame Vania BARAVINI, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, agissant en tant que mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme "SPARKLING INVESTMENT S.A."; une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 130 479,

en vertu d'un pouvoir lui conféré suivant résolutions du conseil d'administration, prises en date du 4 novembre 2008, une copie conforme des dites résolutions, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

II. Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle,

agissant en tant que mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme "JEWELS MANUFACTURING S.A.", une société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est établi à L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 61.384,

en vertu d'un pouvoir lui conféré suivant résolutions du conseil d'administration, prises en date du 4 novembre 2008, une copie conforme des dites résolutions, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant d'acter:

Le projet de fusion ci-après

1. La société SPARKLING INVESTMENT S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 130 479, au capital social de EUR 5.830.000 (cinq millions huit cent trente mille euros) représenté par 583.000(cinq cent quatre-vingt-trois mille)actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune, intégralement souscrites et entièrement libérées, détient l'intégralité (100%) des actions, représentant la totalité du capital social et donnant droit de vote, de la société JEWELS MANUFACTURING S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est établi à L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 61.384, au capital social de EUR 3.285.018 (trois millions deux cent quatre-vingt-cinq mille dix-huit euros) représenté par 635.400(six cent trente-cinq mille quatre cent) actions d'une valeur nominale de EUR 5,17 (cinq euros dix-sept cents) chacune, intégralement souscrites et entièrement libérées. Aucun autre titre donnant droit de vote ou donnant des droits spéciaux n'a été émis par les sociétés prémentionnées (encore appelées sociétés fusionnantes).

2. La société anonyme SPARKLING INVESTMENT S.A. (encore appelée la société absorbante) entend fusionner conformément aux dispositions des articles 278 et 279 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et les textes subséquents avec la société anonyme JEWELS MANUFACTURING S.A.(encore appelée la société absorbée) par absorption de cette dernière.

3. La date à partir de laquelle les opérations de la société absorbée sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour compte de la société absorbante est fixée au 30 novembre 2008.

4. Aucun avantage particulier n'est attribué aux administrateurs, commissaires ou réviseurs des sociétés qui fusionnent.

5. La fusion prendra effet entre les parties un mois après la publication du projet de fusion au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, conformément aux dispositions de l'article 9 de la loi sur les sociétés commerciales.

6. Les actionnaires de la société absorbante ont le droit, pendant un mois à compter de la publication au Mémorial C du projet de fusion, de prendre connaissance, au siège, des documents indiqués à l'article 267 (1) a) b) et c) de la loi sur les sociétés commerciales et qu'ils peuvent en obtenir une copie intégrale sans frais et sur simple demande.

7. Un ou plusieurs actionnaires de la société absorbante, disposant d'au moins 5% (cinq pour cent) des actions du capital souscrit, ont le droit de requérir, pendant le même délai, la convocation d'une assemblée appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion.

8. A défaut de convocation d'une assemblée ou du rejet du projet de fusion par celle-ci, la fusion deviendra définitive comme indiqué ci-avant au point 5. et entraînera de plein droit les effets prévus à l'article 274 de la loi sur les sociétés commerciales et notamment sous son littéra a).

9. Les sociétés fusionnantes se conformeront à toutes dispositions légales en vigueur en ce qui concerne les déclarations à faire pour le paiement de toutes impositions éventuelles ou taxes résultant de la réalisation définitive des apports faits au titre de la fusion, comme indiqué ci-après.

10. Décharge pleine et entière est accordée aux organes de la société absorbée.

11. Les documents sociaux de la société absorbée seront conservés pendant le délai légal au siège de la société absorbante.

12. Formalités - La société absorbante:

- effectuera toutes les formalités légales de publicité relatives aux apports effectués au titre de la fusion;
- fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il conviendra pour faire mettre à son nom les éléments d'actif apportés;
- effectuera toutes formalités en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits à elle apportés.

13. Remise de titres - Lors de la réalisation définitive de la fusion, la société absorbée remettra à la société absorbante les originaux de tous ses actes constitutifs et modificatifs ainsi que les livres de comptabilité et autres documents comptables, les titres de propriété ou actes justificatifs de propriété de tous les éléments d'actif, les justificatifs des opérations réalisées, les valeurs mobilières ainsi que tous contrats (prêts, de travail, de fiducie...), archives, pièces et autres documents quelconques relatifs aux éléments et droits apportés.

14. Frais et droits - Tous frais, droits et honoraires dus au titre de la fusion seront supportés par la société absorbante.

15. La société absorbante acquittera, le cas échéant, les impôts dus par la société absorbée sur le capital et les bénéfices au titre des exercices non encore imposés définitivement.

Le notaire soussigné déclare attester la légalité du présent projet de fusion, conformément aux dispositions de l'article 271 (2) de la loi sur les sociétés commerciales.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

(Signé) V. BARAVINI, R. M. TONELLI, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 14 novembre 2008, LAC/2008/45925. - Reçu douze Euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2008.

J. DELVAUX.

Référence de publication: 2008145516/208/90.

(080171970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2008.

Jewels Manufacturing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 61.384.

W.J.R. Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 70.142.

—
PROJET DE FUSION

L'an deux mille huit, le dix novembre.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

I.-Vania BARAVINI, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, agissant en tant que mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme "JEWELS MANUFACTURING S.A."; une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 61.384,

en vertu d'un pouvoir lui conféré suivant résolutions du conseil d'administration, prises en date du 4 novembre 2008, une copie conforme des dites résolutions, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

II.-Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle,

agissant en tant que mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme "W.J.R. PARTICIPATIONS S.A.", une société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est établi à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 70.142,

en vertu d'un pouvoir lui conféré suivant résolutions du conseil d'administration, prises en date du 4 novembre 2008, une copie conforme des dites résolutions, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant d'acter:

Le projet de fusion ci-après

1. La société JEWELS MANUFACTURING S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 61.384, au capital social de EUR 3.285.018 (trois millions deux cent quatre-vingt cinq mille dix-huit euros) représenté par 635.400 (six cent trente-cinq mille quatre cents) actions d'une valeur nominale de EUR 5,17 (cinq euros dix-sept cents) chacune, intégralement souscrites et entièrement libérées, détient l'intégralité (100%) des actions, représentant la totalité du capital social et donnant droit de vote, de la société W.J.R. PARTICIPATIONS S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est établi à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 70.142, au capital social de EUR 1.580.000 (un million cinq cent quatre-vingt mille euros) représenté par 1.580 (mille cinq cent quatre-vingt) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000 (mille euros) chacune, intégralement souscrites et entièrement libérées. Aucun autre titre donnant droit de vote ou donnant des droits spéciaux n'a été émis par les sociétés prémentionnées (encore appelées sociétés fusionnantes).

2. La société anonyme JEWELS MANUFACTURING S.A. (encore appelée la société absorbante) entend fusionner conformément aux dispositions des articles 278 et 279 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et les textes subséquents avec la société anonyme W.J.R. PARTICIPATIONS S.A. (encore appelée la société absorbée) par absorption de cette dernière.

3. La date à partir de laquelle les opérations de la société absorbée sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour compte de la société absorbante est fixée au 30 novembre 2008.

4. Aucun avantage particulier n'est attribué aux administrateurs, commissaires ou réviseurs des sociétés qui fusionnent.

5. La fusion prendra effet entre les parties un mois après la publication du projet de fusion au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, conformément aux dispositions de l'article 9 de la loi sur les sociétés commerciales.

6. Les actionnaires de la société absorbante ont le droit, pendant un mois à compter de la publication au Mémorial C du projet de fusion, de prendre connaissance, au siège, des documents indiqués à l'article 267 (1) a) b) et c) de la loi sur les sociétés commerciales et qu'ils peuvent en obtenir une copie intégrale sans frais et sur simple demande.

7. Un ou plusieurs actionnaires de la société absorbante, disposant d'au moins 5% (cinq pour-cent) des actions du capital souscrit, ont le droit de requérir, pendant le même délai, la convocation d'une assemblée appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion.

8. A défaut de convocation d'une assemblée ou du rejet du projet de fusion par celle-ci, la fusion deviendra définitive comme indiqué ci-avant au point 5. et entraînera de plein droit les effets prévus à l'article 274 de la loi sur les sociétés commerciales et notamment sous son littéra a).

9. Les sociétés fusionnantes se conformeront à toutes dispositions légales en vigueur en ce qui concerne les déclarations à faire pour le paiement de toutes impositions éventuelles ou taxes résultant de la réalisation définitive des apports faits au titre de la fusion, comme indiqué ci-après.

10. Décharge pleine et entière est accordée aux organes de la société absorbée.

11. Les documents sociaux de la société absorbée seront conservés pendant le délai légal au siège de la société absorbante.

12. Formalités - La société absorbante:

- effectuera toutes les formalités légales de publicité relatives aux apports effectués au titre de la fusion;
- fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il conviendra pour faire mettre à son nom les éléments d'actif apportés;
- effectuera toutes formalités en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits à elle apportés.

13. Remise de titres - Lors de la réalisation définitive de la fusion, la société absorbée remettra à la société absorbante les originaux de tous ses actes constitutifs et modificatifs ainsi que les livres de comptabilité et autres documents comptables, les titres de propriété ou actes justificatifs de propriété de tous les éléments d'actif, les justificatifs des opérations réalisées, les valeurs mobilières ainsi que tous contrats (prêts, de travail, de fiducie...), archives, pièces et autres documents quelconques relatifs aux éléments et droits apportés.

14. Frais et droits - Tous frais, droits et honoraires dus au titre de la fusion seront supportés par la société absorbante.

15. La société absorbante acquittera, le cas échéant, les impôts dus par la société absorbée sur le capital et les bénéfices au titre des exercices non encore imposés définitivement.

Le notaire soussigné déclare attester la légalité du présent projet de fusion, conformément aux dispositions de l'article 271 (2) de la loi sur les sociétés commerciales.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

(Signé) V. BARAVINI, R. M. TONELLI, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 14 novembre 2008, LAC/2008/45922: - Reçu douze Euros (EUR 12.-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2008.

J. DELVAUX.

Référence de publication: 2008145518/208/90.

(080171934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2008.

SYLIS GLOBAL SERVICES Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 66, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 91.555.

L'an deux mille huit, le cinq novembre.

Par devant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "SYLIS GLOBAL SERVICES Luxembourg S.A.", établie et ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 66, avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 91555, (la "Société"), constituée originellement sous la dénomination sociale de "TRIGONE CONSULTING S.A.", suivant acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, notaire

de résidence à Luxembourg, en date du 9 janvier 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 289 du 18 mars 2003,

et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par l'édit notaire Jacques DELVAUX:

en date du 4 juillet 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 828 du 11 août 2003, et

en date du 6 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 158 du 10 février 2007, contenant notamment le changement de la dénomination sociale en "SYLIS GLOBAL SERVICES Luxembourg S.A."

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Dominique DETONA, administrateur délégué, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Martine CANLAS, directrice administrative, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Décision d'approuver la fusion par absorption (la "Fusion") entre la société anonyme "SYLIS PSF Luxembourg S.A.", établie et ayant son siège social à L-1930, Luxembourg, 66, avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 69399, en tant que société absorbante (la "Société Absorbante") et la Société en tant que société absorbée (la "Société Absorbée"). La Société Absorbée et la Société Absorbante sont définies comme étant les "Sociétés Fusionnantes";

2. Décision d'approuver le projet de fusion concernant la Fusion tel que déposé au Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg en date du 18 août 2008 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2198 du 10 septembre 2008 (le "Projet de Fusion");

3. Décision de fixer la date à laquelle la Fusion prendra effet (la "Date d'Effet") au jour de la présente assemblée générale appelée à se prononcer sur le Projet de Fusion;

4. Conformément aux articles 278 à 280 de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), décision d'absorber à la Date d'Effet la Société Absorbée selon les termes de la Fusion;

5. Décision que toutes les opérations de la Société Absorbée seront considérées d'un point de vue comptable au 1^{er} janvier 2008 comme accomplies pour le compte de la Société Absorbante;

6. Décision de procéder, à partir de la Date d'Effet, à la transmission universelle, entre les Sociétés Fusionnantes ainsi qu'à l'égard des tiers, de tous les actifs et passifs de la Société Absorbée à la Société Absorbante;

7. Décision, comme conséquence de la Fusion, de dissoudre la Société Absorbée à la Date d'Effet.

8. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide:

- d'approuver la Fusion entre la Société Absorbante et la Société Absorbée;
- d'approuver le Projet de Fusion tel que publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2198 du 10 septembre 2008;
- de fixer la Date d'Effet de la Fusion au jour des présentes.

Deuxième résolution

Conformément aux articles 278 à 280 de la Loi, l'assemblée décide que la Société Absorbante absorbe à la Date d'Effet la Société Absorbée selon les termes de la Fusion.

137059

Troisième résolution

L'assemblée constate que toutes les opérations de la Société Absorbée seront considérées d'un point de vue comptable au 1^{er} janvier 2008 comme accomplies pour le compte de la Société Absorbante.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de procéder, à partir de la Date d'Effet, à la transmission universelle, vis-à-vis des Sociétés Fusionnantes et des tiers, de tous les actifs et passifs de la Société Absorbée à la Société Absorbante.

Cinquième résolution

L'assemblée décide, comme conséquence de la Fusion, la dissolution de la Société Absorbée à la Date d'Effet.

Frais - Déclaration

Les frais, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à 800,- EUR.

Le notaire soussigné déclare attester conformément aux dispositions de l'article 271 (2) de la Loi la légalité du présent projet de fusion établi en application de l'article 278 de la Loi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne prenant plus la parole, l'assemblée est close.

DONT ACTE, fait et passée à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DETONA - CANLAS - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 novembre 2008, Relation GRE/2008/4531. — Reçu douze euros. 12 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 novembre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008146413/231/92.

(080173788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2008.

ISS Facility Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2339 Luxembourg, 5, rue Christophe Plantin.

R.C.S. Luxembourg B 21.776.

David Morrisson S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2339 Luxembourg, 5, rue Christophe Plantin.

R.C.S. Luxembourg B 46.221.

—
PROJET DE FUSION

L'an deux mille huit, le vingt et un novembre.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé.

A COMPARU:

1.- Monsieur Paul HENDRICKX, conseiller juridique, demeurant à B-1800 Vilvoorde (Belgique) 20/1 Steenstraat, agissant en tant que mandataire du conseil d'administration de la société anonyme de droit luxembourgeois "ISS FACILITY SERVICES S.A." ayant son siège social à L-2339 Luxembourg, 5, rue Christophe Plantin, société constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée et sous la dénomination de NWG-SERVICES LUXEMBOURG, S.à r.l. aux termes d'un acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire alors de résidence à Mersch en date du 24 juillet 1984, publié au Mémorial C numéro 232 du 30 août 1984, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 21.776,

Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises, et pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster en date du 21 octobre 2004, publié au Mémorial C numéro 50 du 18 janvier 2005,

en vertu d'un pouvoir à lui conféré par décision du conseil d'administration tenue sous seing privé, prise en sa réunion du 17 novembre 2008,

un extrait du procès-verbal ladite réunion, après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

2.- Monsieur Paul HENDRICKX, prénommé,

agissant en tant que mandataire de l'associé et des gérants en fonction de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois «DAVID MORRISSON S.à r.l.» ayant son siège social à L-2339 Luxembourg, 5, rue Christophe Plantin, société constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Georges D'Huart, notaire de résidence à Pétange en date du 6 décembre 1993, publié au Mémorial C numéro 112 du 25 mars 1994, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B numéro 46.221.

Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange en date du 3 février 2005, publié au Mémorial C numéro 647 du 4 juillet 2005,

en vertu d'un pouvoir à lui conféré par décisions de l'associé et gérants en fonction, tenues sous seing privé, prises en sa réunion du 17 novembre 2008,

un extrait du procès-verbal ladite réunion, après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Lequel, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter le projet suivant:

1) La société anonyme "ISS FACILITY SERVICES S.A.", prédésignée, au capital social de CINQ MILLIONS SOIXANTE-NEUF MILLE QUATRE CENT CINQUANTE EUROS (EUR 5.069.450,-), représenté par DEUX CENT DEUX MILLE SEPT CENT SOIXANTE-DIX-HUIT (202.778) actions, sans désignation de valeur nominale, intégralement souscrites et entièrement libérées, détient l'intégralité (100%) des parts sociales émises par et représentant la totalité du capital social de la société «DAVID MORRISSON S.à r.l.», prédésignée, au capital de 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 25,- Euros (vingt-cinq Euro) chacune, intégralement souscrites et entièrement libérées.

Aucun autre titre donnant droit de vote ou donnant des droits spéciaux n'a été émis par les sociétés prémentionnées (encore appelées sociétés fusionnant).

2) La société anonyme "ISS FACILITY SERVICES S.A.", prédésignée (encore appelée la société absorbante) entend fusionner conformément aux dispositions des articles 259, 278 et 279 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et les textes subséquents ainsi que les dispositions des nouveaux articles 257, et 267bis LSC avec la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois «DAVID MORRISSON S.à r.l.» (encore appelée la société absorbée) par absorption de cette dernière.

3) Par la fusion par absorption il n'est rien changé, ni au capital, ni au nombre ou à la valeur des actions de la société absorbante dénommée "ISS FACILITY SERVICES S.A.", prédésignée.

La composition de l'organe de gestion de la société absorbante restera inchangée.

4) La société absorbée dénommée «DAVID MORRISSON S.à r.l.» ne possède aucun immeuble.

5) La date à partir de laquelle les opérations de la société absorbée sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour compte de la société absorbante est fixée avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2009.

6) Aucun avantage particulier n'est attribué aux organes de gestion des sociétés qui fusionnent.

7) La fusion prendra effet entre les parties un mois après la publication du projet de fusion au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations, conformément aux dispositions de l'article 9 de la loi sur les sociétés commerciales.

8) Les associés de la société absorbante ont le droit, pendant un mois à compter de la publication au Mémorial C du projet de fusion, de prendre connaissance, au siège, des documents indiqués à l'article 267 (1) a) b) et c) de la loi sur les sociétés commerciales et qu'ils peuvent en obtenir une copie intégrale sans frais et sur simple demande.

9) Un ou plusieurs associés de la société absorbante, disposant d'au moins 5% (cinq pour cent) des parts sociales du capital souscrit, ont le droit de requérir, pendant le même délai, la convocation d'une assemblée appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion.

10) A défaut de convocation d'une assemblée ou du rejet du projet de fusion par celle-ci, la fusion deviendra définitive comme indiqué ci avant au point 5) et entraînera de plein droit les effets prévus à l'article 274 de la loi sur les sociétés commerciales et notamment sous son littéral a) et b).

11) Les sociétés fusionnant se conformeront à toutes dispositions légales en vigueur en ce qui concerne les déclarations à faire pour le paiement de toutes impositions éventuelles ou taxes résultantes de la réalisation définitive des apports faits au titre de la fusion, comme indiqué ci-après.

12) Décharge pleine et entière est accordée à l'organe de gestion de la société absorbée.

13) Les documents sociaux de la société absorbée seront conservés pendant le délai légal au siège de la société absorbante.

14) Formalités - La société absorbante:

- Effectuera toutes les formalités légales de publicité relatives aux apports effectués au titre de la fusion;
- Fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il conviendra pour faire mettre à son nom les éléments d'actif apportés;
- Effectuera toutes les formalités en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits à elle apportés.

15) Remise de titres - Lors de la réalisation définitive de la fusion, la société absorbée remettra à la société absorbante les originaux de tous les actes constitutifs et modificatifs ainsi que les livres de comptabilité et autres documents comp-

tables, les titres de propriété ou acte justificatif de propriété de tous les éléments d'actif, les justificatifs des opérations réalisées, les valeurs mobilières ainsi que tous contrats (prêt, de travail, de fiducie etc.), archives, pièces et autres documents quelconques relatifs aux éléments et droits apportés.

16) Frais et droits - Tous frais, droit et honoraires dus au titre de la fusion seront supportés par la société absorbante.

17) La société absorbante acquittera, le cas échéant, les impôts dus par la société absorbée sur le capital et les bénéfices au titre des exercices non encore imposés définitivement.

Le notaire soussigné déclare atteste la légalité du présent projet de fusion conformément aux dispositions de l'article 271 (2) et 278 de la loi sur les sociétés commerciales.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite au mandataire des sociétés préqualifiées et interprétation lui données en une langue par lui connue, le mandataire connu du notaire instrumentant par nom, prénom état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Hendrickx, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 24 novembre 2008, Relation: EAC/2008/14357. — Reçu douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 25 novembre 2008.

BLANCHE MOUTRIER.

Référence de publication: 2008146415/272/105.

(080173665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2008.

ISS Facility Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2339 Luxembourg, 5, rue Christophe Plantin.

R.C.S. Luxembourg B 21.776.

Mistral s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2339 Luxembourg, 5, rue Christophe Plantin.

R.C.S. Luxembourg B 18.349.

— PROJET DE FUSION

L'an deux mille huit, le vingt et un novembre.

Par devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé.

A COMPARU:

1.- Monsieur Paul HENDRICKX, conseiller juridique, demeurant à B-1800 Vilvoorde (Belgique) 20/1 Steenstraat, agissant en tant que mandataire du conseil d'administration de la société anonyme de droit luxembourgeois "ISS FACILITY SERVICES S.A." ayant son siège social à L-2339 Luxembourg, 5, rue Christophe Plantin, société constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée et sous la dénomination de NWG-SERVICES LUXEMBOURG, S.à r.l. aux termes d'un acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire alors de résidence à Mersch en date du 24 juillet 1984, publié au Mémorial C numéro 232 du 30 août 1984, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 21.776,

Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises, et pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster en date du 21 octobre 2004, publié au Mémorial C numéro 50 du 18 janvier 2005,

en vertu d'un pouvoir à lui conféré par décision du conseil d'administration tenue sous seing privé, prise en sa réunion du 17 novembre 2008,

un extrait du procès-verbal ladite réunion, après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

2.- Monsieur Paul HENDRICKX, prénommé,

agissant en tant que mandataire de l'associé et des gérants en fonction de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois «MISTRAL S.à r.l.» ayant son siège social à L-2339 Luxembourg, 5, rue Christophe Plantin, société constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Hyacinthe Glaesener, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 22 mai 1981, publié au Mémorial C numéro 166 du 18 août 1981, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B numéro 18.349.

Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster en date du 27 novembre 2006, publié au Mémorial C numéro 1322 du 30 juin 2007,

en vertu d'un pouvoir à lui conféré par décisions de l'associé et gérants en fonction, tenues sous seing privé, prises en sa réunion du 17 novembre 2008,

un extrait du procès-verbal ladite réunion, après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Lequel, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter le projet suivant:

1) La société anonyme "ISS FACILITY SERVICES S.A.", prédésignée, au capital social de CINQ MILLIONS SOIXANTE-NEUF MILLE QUATRE CENT CINQUANTE EUROS (EUR 5.069.450,-), représenté par DEUX CENT DEUX MILLE SEPT CENT SOIXANTE-DIX-HUIT (202.778) actions, sans désignation de valeur nominale, intégralement souscrites et entièrement libérées, détient l'intégralité (100%) des parts sociales émises par et représentant la totalité du capital social de la société «MISTRAL S.à r.l.», prédésignée, au capital de 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 25,- Euros (vingt-cinq Euro) chacune, intégralement souscrites et entièrement libérées.

Aucun autre titre donnant droit de vote ou donnant des droits spéciaux n'a été émis par les sociétés prémentionnées (encore appelées sociétés fusionnant).

2) La société anonyme "ISS FACILITY SERVICES S.A.", prédésignée (encore appelée la société absorbante) entend fusionner conformément aux dispositions des articles 259, 278 et 279 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et les textes subséquents ainsi que les dispositions des nouveaux articles 257, et 267bis LSC avec la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois «MISTRAL S.à r.l.» (encore appelée la société absorbée) par absorption de cette dernière.

3) Par la fusion par absorption il n'est rien changé, ni au capital, ni au nombre ou à la valeur des actions de la société absorbante dénommée "ISS FACILITY SERVICES S.A.", prédésignée.

La composition de l'organe de gestion de la société absorbante restera inchangée.

4) La société absorbée dénommée «MISTRAL S.à r.l.» ne possède aucun immeuble.

5) La date à partir de laquelle les opérations de la société absorbée sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour compte de la société absorbante est fixée avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2009.

6) Aucun avantage particulier n'est attribué aux organes de gestion des sociétés qui fusionnent.

7) La fusion prendra effet entre les parties un mois après la publication du projet de fusion au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations, conformément aux dispositions de l'article 9 de la loi sur les sociétés commerciales.

8) Les associés de la société absorbante ont le droit, pendant un mois à compter de la publication au Mémorial C du projet de fusion, de prendre connaissance, au siège, des documents indiqués à l'article 267 (1) a) b) et c) de la loi sur les sociétés commerciales et qu'ils peuvent en obtenir une copie intégrale sans frais et sur simple demande.

9) Un ou plusieurs associés de la société absorbante, disposant d'au moins 5% (cinq pour cent) des parts sociales du capital souscrit, ont le droit de requérir, pendant le même délai, la convocation d'une assemblée appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion.

10) A défaut de convocation d'une assemblée ou du rejet du projet de fusion par celle-ci, la fusion deviendra définitive comme indiqué ci avant au point 5) et entraînera de plein droit les effets prévus à l'article 274 de la loi sur les sociétés commerciales et notamment sous son littéral a) et b).

11) Les sociétés fusionnant se conformeront à toutes dispositions légales en vigueur en ce qui concerne les déclarations à faire pour le paiement de toutes impositions éventuelles ou taxes résultantes de la réalisation définitive des apports faits au titre de la fusion, comme indiqué ci-après.

12) Décharge pleine et entière est accordée à l'organe de gestion de la société absorbée.

13) Les documents sociaux de la société absorbée seront conservés pendant le délai légal au siège de la société absorbante.

14) Formalités - La société absorbante:

- Effectuera toutes les formalités légales de publicité relatives aux apports effectués au titre de la fusion;
- Fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il verra pour faire mettre à son nom les éléments d'actif apportés;
- Effectuera toutes les formalités en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits à elle apportés.

15) Remise de titres - Lors de la réalisation définitive de la fusion, la société absorbée remettra à la société absorbante les originaux de tous les actes constitutifs et modificatifs ainsi que les livres de comptabilité et autres documents comptables, les titres de propriété ou acte justificatif de propriété de tous les éléments d'actif, les justificatifs des opérations réalisées, les valeurs mobilières ainsi que tous contrats (prêt, de travail, de fiducie etc.), archives, pièces et autres documents quelconques relatifs aux éléments et droits apportés.

16) Frais et droits - Tous frais, droit et honoraires dus au titre de la fusion seront supportés par la société absorbante.

17) La société absorbante acquittera, le cas échéant, les impôts dus par la société absorbée sur le capital et les bénéfices au titre des exercices non encore imposés définitivement.

Le notaire soussigné déclare attester la légalité du présent projet de fusion conformément aux dispositions de l'article 271 (2) et 278 de la loi sur les sociétés commerciales.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite au mandataire des sociétés préqualifiées et interprétation lui données en une langue par lui connue, le mandataire connu du notaire instrumentant par nom, prénom état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Hendrickx, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 24 NOVEMBRE 2008. Relation: EAC/2008/14358. - Reçu douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 25 novembre 2008.

BLANCHE MOUTRIER.

Référence de publication: 2008146416/272/105.

(080173660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2008.

Telluride S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 50.337.

Seal Bay S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 53.563.

L'an deux mille huit, le vingt-cinq novembre,

Par-devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Redange/Attert.

Ont comparu:

1. Madame Claude KRAUS, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, agissant en sa qualité de mandataire du Conseil d'Administration de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée SEAL BAY S.A., établie et ayant son siège social à Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 53.563,

constituée suivant acte reçu du notaire Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 10 janvier 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 153 du 28 mars 1996,

dont les statuts ont fait l'objet d'une refonte suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 29 décembre 2005,

publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 962 du 17 mai 2006, page 46.141,

avec un capital social actuel de trente-mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (EUR 30.986,69) divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions sans valeur nominale,

Madame Claude KRAUS précitée est habilitée aux fins des présentes par décision du Conseil d'administration de la Société absorbante en date du 24 novembre 2008.

2. Madame Claude KRAUS, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt agissant en sa qualité de mandataire du Conseil d'Administration de la société anonyme de droit luxembourgeois TELLURIDE SA, ayant son siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous la section B et le numéro 50.337

constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 10 février 1995, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n ° 264 du 15 juin 1995,

dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le prédit notaire D'HUART en date du 3 mars 1998,

publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 436, du 16 juin 1998,

avec un capital social actuel de EUR 30.986,69 (trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents) représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) actions, sans désignation de valeur nominale.

Madame Claude KRAUS, précitée, est habilitée aux fins des présentes par décision du Conseil d'administration de la Société absorbée en date du 24 novembre 2008.

Une copie certifiée conforme des dites résolutions, après avoir été signée ne varietur par les mandataires des comparantes et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter le projet de fusion qui suit:

PROJET DE FUSION

1. La société anonyme de droit luxembourgeois SEAL BAY S.A., préqualifiée, dénommée ci-après «la société absorbante», détient l'intégralité (100%) des actions représentant la totalité du capital social de la société TELLURIDE S.A. s'élevant à EUR 30.986,69 (trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents) représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) actions, sans désignation de valeur nominale, donnant droit de vote.

Aucun autre titre donnant droit de vote ou donnant des droits spéciaux n'a été émis par les sociétés prémentionnées (encore appelées sociétés fusionnantes).

2. La société anonyme SEAL BAY S.A. (encore appelée la société absorbante) entend fusionner conformément aux dispositions de l'article 278 et 279 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et les textes subséquents, avec la société anonyme TELLURIDE S.A. (encore appelée la société absorbée) par absorption de cette dernière.

3. La date à partir de laquelle les opérations de la société absorbée sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour compte de la société absorbante est fixée au 1^{er} janvier 2008.

A cet égard, les actionnaires et associés déclarent expressément qu'il n'existe aucun créancier ni autre ayant droit pouvant être lésé de ce fait; en tout état de cause les parties comparantes donnent expressément par les présentes décharge au notaire instrumentant des éventuelles conséquences qui pourraient découler de la présente stipulation fixant les effets comptables de la fusion à intervenir au 1^{er} janvier 2008.

4. Aucun avantage particulier n'est attribué aux administrateurs, commissaires ou réviseurs des sociétés qui fusionnent.

5. La fusion prendra effet entre parties un mois après la publication du projet de fusion au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, conformément aux dispositions de l'article 9 de la loi sur les sociétés commerciales.

6. Les actionnaires de la société absorbante ont le droit, pendant un mois à compter de la publication au Mémorial C du projet de fusion, de prendre connaissance, au siège, des documents indiqués à l'article 267 (1) a) b) et c) de la loi sur les sociétés commerciales et ils peuvent en obtenir une copie intégrale sans frais et sur simple demande.

7. Un ou plusieurs actionnaires de la société absorbante, disposant d'au moins 5% (cinq pour cent) des actions du capital souscrit, ont le droit de requérir, pendant le même délai, la convocation d'une assemblée appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion, laquelle assemblée doit alors être tenue dans le mois de la réquisition.

8. A défaut de la réquisition d'une assemblée ou du rejet du projet de fusion par celle-ci, la fusion deviendra définitive, comme indiqué ci-avant au point 5) et entraînera de plein droit les effets prévus à l'article 274 de la loi sur les sociétés commerciales et notamment sous son littra a).

9. Les sociétés fusionnantes se conformeront à toutes les dispositions légales en vigueur en ce qui concerne les déclarations à faire pour le paiement de toutes impositions éventuelles ou taxes résultant de la réalisation définitive des apports faits au titre de la fusion, comme indiqué ci-après.

10. Décharge pleine et entière est accordée aux organes de la société absorbée.

11. Les documents sociaux de la société absorbée seront conservés pendant le délai légal au siège de la société absorbante.

Formalités

La société absorbante:

- effectuera toutes les formalités légales de publicité relatives aux apports effectués au titre de la fusion,
- fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il conviendra pour faire mettre à son nom les éléments d'actif apportés,
- effectuera toutes formalités en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits à elle apportés.

Remise de titres

Lors de la réalisation définitive de la fusion, la société absorbée remettra à la société absorbante les originaux de tous ses actes constitutifs et modificatifs ainsi que les livres de comptabilité et autres documents comptables, les titres de propriété ou actes justificatifs de propriété de tous les éléments d'actif, les justificatifs des opérations réalisées, les valeurs mobilières ainsi que tous contrats (prêts, de travail, de fiducie...), archives, pièces et autres documents quelconques relatifs aux éléments et droits apportés.

Frais et droits

Tous frais, droits et honoraires dus au titre de la fusion seront supportés par la société absorbante.

La société absorbante acquittera, le cas échéant, les impôts dus par la société absorbée sur le capital et les bénéfices au titre des exercices non encore imposés définitivement.

Election de domicile

Pour l'exécution des présentes et des actes ou procès-verbaux qui en seront la suite ou la conséquence ainsi que pour toutes justifications et notifications, il est fait élection de domicile au siège social de la société absorbante.

137065

Pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie des présentes pour effectuer toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, dépôts, publications et autres.

Le notaire soussigné déclare attester conformément aux dispositions de l'article 271 (2) de la loi sur les sociétés commerciales la légalité du présent projet de fusion établi en application de l'art. 278 de la loi sur les sociétés.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux mandataires des comparants et interprétation leur donnée en une langue de leur connue, connus du notaire instrumentant par nom, prénom état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Kraus; Reuter.

Enregistré à Redange/Attert, le 25 novembre 2008. Relation: RED/2008/1409. — Reçu 12,00 (douze) euros.

Le Receveur ff. (signé): THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange, le 25 novembre 2008.

Karine REUTER.

Référence de publication: 2008146418/7851/109.

(080173891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2008.

Barclays Investment Funds (Luxembourg), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 31.439.

In the year two thousand and eight, on the thirty-first day of the month of October.

Before Us, Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri HEL-LINCKX, notary, residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders (the "Meeting") of "BARCLAYS INVESTMENT FUNDS (LUXEMBOURG)" (R.C.S. Luxembourg, N°B 31.439) (the "Company"), a "société anonyme" qualified as a "société d'investissement à capital variable", having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg - Kirchberg, Grand Duchy of Luxembourg incorporated by deed established by Maître Camille Hellinckx, then notary in Luxembourg, on 30 August 1989 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") of 6 November 1989.

The Articles of Incorporation of the Company were amended for the last time by a deed established by Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, on 7 December 2006 published in the Mémorial of 22 December 2006.

The Meeting is presided over by Judith ROBINSON, legal advisor, residing in Grevenmacher.

The chairman appoints as secretary BE MEI CHAN, compliance manager, residing in Esch/ Alzette, Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Mrs. Claudia VAGO, employee, residing in Orscholz (Germany).

The chairman declares and requests the notary to record that:

I.- The agenda of the Meeting is the following:

Resolution

To amend articles 4, 10, 11, 13 and 26 of the Articles of Incorporation of the Company;

II.- The Extraordinary General Meeting convened for 26 September 2008 could not validly deliberate on the agenda of the present meeting for lack of quorum, and the present Extraordinary General Meeting has been reconvened by notices containing the agenda published in the Mémorial, the d'Wort and in the Tageblatt, On 29th September 2008 and 15th October 2008.

III.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, this attendance list, signed by the shareholders present, the proxies of the represented shareholders and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed by the appearing parties will also remain annexed to the present deed, as well as to the deed of the replaced notary on September 26, 2008.

IV.- As appears from the said attendance list, out of forty-nine million nine hundred and thirty-six thousand one hundred and fifty-eight point five hundred thirty-three (49,936,158.533) outstanding shares six million eighty-two thousand three hundred and ninety-nine (6,082,399) shares are present or represented at the present Extraordinary General Meeting.

As a result of the foregoing, the present Extraordinary General Meeting (the "Meeting") is regularly constituted and may validly deliberate on the items on the agenda.

After deliberation, the Meeting takes the following resolution:

Resolution

The meeting with five million nine hundred and sixty-five thousand three hundred and fifty-two (5,965,352) votes for, fifty-four thousand sixteen (54,016) votes against and sixty-three thousand thirty-one (63,031) abstentions, decides

- to amend Article 4 of the Articles of Incorporation by inserting a new second paragraph reading as follows:

"If and to the extent permitted by law, the board of directors may decide to transfer the registered office to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg.";

- to amend the first two sentences of the first paragraph of Article 10 of the Articles of Incorporation so that they read as follows:

"The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the third Thursday of the month of December at 12:00 noon (Luxembourg time). If such day is not a Luxembourg business day, the annual general meeting shall be held on the preceding Luxembourg business day.";

- to amend Article 11 of the Articles of Incorporation by inserting the following wording at the end of the second paragraph: "At the board of directors' discretion, a shareholder may also participate at any meeting of shareholders by videoconference, or any other means of telecommunication, allowing to identify such shareholders. Such means must satisfy technical characteristics which ensure an effective participation in the meeting whose deliberations shall be online without interruption.";

- to amend Article 11, paragraph 3 of the Articles of Incorporation by replacing the wording "those present and voting" by the following wording: "the votes cast. Votes cast shall not include votes attached to shares in respect of which shareholders have not taken part in the vote or have abstained or have returned a blank or invalid vote.";

- to amend Article 11, paragraph 4 of the Articles of Incorporation by inserting at the end of the latter the following wording: "and for proxies to be validly taken into consideration.";

- to amend Article 13, paragraph 2 of the Articles of Incorporation so that it reads as follows:

"The directors shall be elected by the general meeting of shareholders for a period ending at the next annual general meeting and until their successors are elected and qualify, provided, however, that a director may be removed with or without cause and/or replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.";

- to amend Article 26, paragraph 1 of the Articles of Incorporation by deleting the wording "Subject to what is stated in the following paragraph.";

- to amend Article 26 of the Articles of Incorporation by deleting the second paragraph.

There being no further business on the agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English text and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le trente et un octobre.

Par-devant Nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de "BARCLAYS INVESTMENT FUNDS (LUXEMBOURG)" (R.C.S. Luxembourg N°B 31.439) (la "Société"), une société anonyme sous le régime d'une société d'investissement à capital variable ayant son siège social à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg - Kirchberg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant un acte reçu par Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 30 août 1989, et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") du 6 novembre 1989.

Les Statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 7 décembre 2006 publié dans le Mémorial du 22 décembre 2006.

L'Assemblée est présidée par Madame Judith ROBINSON, juriste, demeurant à Grevenmacher Allemagne.

Le président désigne comme secrétaire BE MEI CHAN, Compliance Manager, demeurant à Esch/ Alzette, Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Claudia VAGO, employée, demeurant à Orscholz (Allemagne).

La présidente déclare et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Résolution:

Modifier les articles 4, 10, 11, 13 et 26 des Statuts de la Société;

II.- L'Assemblée Générale Extraordinaire convoquée en date du 26 septembre 2008 n'a pu valablement délibérer sur l'ordre du jour de la présente assemblée en l'absence de quorum et la présente Assemblée Générale Extraordinaire a été reconvoquée par avis contenant l'ordre du jour publiés dans le Mémorial le " d'Wort " et dans le " Tageblatt " en date des 29 septembre 2008 et 15 octobre 2008.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par le bureau de l'assemblée, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées par les comparants, resteront également annexées au présent acte, ainsi qu' à l'acte reçu par le notaire remplacé en date du 26 septembre 2008.

IV.- Qu'il appert de ladite liste de présence que sur quarante-neuf millions neuf cent trente-six mille cent cinquante-huit virgule cinq cent trente-trois (49,936,158.533)actions en circulation, six millions quater-vingt-deux mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf (6.082.399) actions sont présentes ou représentées à la présente Assemblée Générale Extraordinaire.

En conséquence, la présente Assemblée Générale Extraordinaire (l'"Assemblée") est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur le point de l'ordre du jour.

Après avoir délibéré, l'Assemblée Générale Extraordinaire prend la résolution suivante:

Résolution

L'Assemblée par cinq millions neuf cent soixante-cinq mille trois cent cinquante-deux (5.965.352) voix pour, cinquante-quatre mille seize (54.016) voix contre et soixante-trois mille trente et une (63.031) abstentions décide de

- modifier l'Article 4 des Statuts de la Société (les "Statuts") en insérant un nouveau second paragraphe à lire comme suit :

" Pour autant que la législation le permette, le conseil d'administration peut décider de transférer le siège social dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg. " ;

- modifier les deux premières phrases du premier paragraphe de l'Article 10 des Statuts pour leur donner la teneur suivante:

"L'assemblée générale des actionnaires se tient conformément à la législation luxembourgeoise, à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg fixé dans l'avis de convocation, le troisième jeudi du mois de décembre à 12 heures (heure du Luxembourg). Si ce jour n'est pas un jour ouvrable au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable au Luxembourg précédent.";

- modifier l'Article 11 des Statuts en insérant le texte suivant à la fin du second paragraphe : " A la discrétion du conseil d'administration, un actionnaire peut également participer à toute assemblée des actionnaires par voie de visioconférence, ou par tout autre moyen de télécommunication permettant son identification. De tels moyens doivent répondre à des caractéristiques techniques permettant une participation effective à la réunion dont les délibérations seront retransmises de façon continue. " ;

- modifier l'Article 11, paragraphe 3 des Statuts, en remplaçant le texte " ceux présents et votant " par le texte suivant : " des voix exprimées. Les voix exprimées ne comprendront pas celles attachées aux actions pour lesquelles les actionnaires n'ont pas pris part au vote ou se sont abstenus ou ont voté blanc ou nul. " ;

- modifier l'Article 11, paragraphe 4 des Statuts en insérant à la fin de ce dernier le texte suivant : " et pour que leurs procurations soient valablement prises en compte. " ;

- modifier le paragraphe 2 de l'Article 13 des Statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Les membres du conseil d'administration sont élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période se terminant à l'assemblée annuelle suivante et jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus et habilités; étant toutefois entendu qu'un membre du conseil d'administration peut être révoqué avec ou sans motif et/ou remplacé à tout moment par décision des actionnaires.";

- modifier l'Article 26, paragraphe 1 des Statuts en supprimant la formulation " Sujet à ce qui est stipulé dans le paragraphe suivant, " ;

- modifier l'Article 26 des Statuts en supprimant le second paragraphe.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A la demande des comparants le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande des comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont procès verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: J. ROBINSON, BE MEI CHAN, C. VAGO et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 novembre 2008, Relation: LAC/2008/44663. - Reçu douze euros (12€).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008143261/242/157.

(080169741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2008.

Kaldeis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 32, avenue du 10 Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 123.697.

Takdeis, Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 32, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 125.793.

L'an deux mille huit, le vingt-quatre novembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1) Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard,

agissant pour compte de la société anonyme dénommée KALDEIS S.A., (également dénommée ci-après la "Société Absorbante"), constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 32, avenue du 10 Septembre, L-2550 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (par la suite "RCS Luxembourg") sous le numéro B 123.697, suite à une décision du Conseil d'administration de KALDEIS S.A. en date du 19 novembre 2008 et en vertu d'une procuration en date du 21 novembre 2008.

La Société Absorbante a été constituée suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 428 du 22 mars 2007.

Et,

2) Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prénommée,

agissant pour compte de la société anonyme dénommée TAKDEIS S.A. (également dénommée ci-après la "Société Absorbée" et ensemble avec la Société Absorbante, les "Sociétés Fusionnantes") constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 32, avenue du 10 Septembre, L-2550 Luxembourg, inscrite au RCS Luxembourg sous le numéro B 125.793, suite à une décision du Conseil d'administration de TAKDEIS S.A. en date du 19 novembre 2008 et en vertu d'une procuration en date du 21 novembre 2008.

La Société Absorbée a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 08 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil spécial des Sociétés et Associations, n° 1047 du 04 juin 2007.

Une copie des procès-verbaux des Conseils d'administration des Sociétés Fusionnantes et les procurations demeureront annexées au présent acte pour être soumises à la formalité de l'enregistrement.

Les conseils d'administration des Sociétés Fusionnantes proposent une fusion par absorption de TAKDEIS S.A. par KALDEIS S.A.

KALDEIS S.A. détient la totalité des actions de TAKDEIS S.A. et la fusion est opérée par le mécanisme simplifié prévu par les articles 278 à 283 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi sur les Sociétés Commerciales").

A cette fin, les comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant d'acter le présent projet de fusion conformément aux articles 261 et 278 de la Loi sur les Sociétés Commerciales:

PROJET DE FUSION

1. Forme, dénomination et siège social des sociétés à fusionner: les Sociétés Fusionnantes, telles que ci-avant définies à savoir la Société Absorbante KALDEIS S.A., préqualifiée et la Société Absorbée TAKDEIS S.A. préqualifiée.

2. La fusion prendra effet entre les parties et vis-à-vis des tiers un mois après la publication du projet de fusion au Mémorial, Recueil des Sociétés et des Associations, conformément à l'article 9 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

3. Les Sociétés Absorbée et Absorbante ne comptent pas d'actionnaires ayant des droits spéciaux.

4. Il n'est attribué aucun avantage particulier ni aux membres des Conseils d'administration ni aux commissaires aux comptes ou réviseurs d'entreprises des Sociétés Fusionnantes.

5. Le projet de fusion, les comptes annuels et les rapports de gestion y afférents des Sociétés Fusionnantes pour les trois derniers exercices et tous autres documents et situations comptables requis par la Loi sur les Sociétés Commerciales

seront disponibles et pourront être obtenus sans frais au siège social pendant un mois à compter de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et des Associations du projet de fusion, où ils pourront être consultés par les actionnaires qui le désirent.

6. Un ou plusieurs actionnaires de la Société Absorbante disposant d'au moins 5% des actions du capital souscrit auront le droit de requérir pendant le délai de 1 mois avant la prise d'effet de l'opération de fusion, la convocation d'une Assemblée Générale de la Société Absorbante appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion.

7. D'un point de vue comptable, les opérations accomplies par la Société Absorbée à compter de la date de publication du projet de fusion au Mémorial, Recueil des Sociétés et des Associations seront réputées avoir été accomplies pour le compte de la Société Absorbante.

8. A défaut de réquisition de convocation d'une assemblée générale de la Société Absorbante ou de rejet du projet de fusion par celle-ci, la fusion deviendra définitive un mois après la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, du projet de fusion et entraînera de plein droit les effets prévus par l'article 274 de la loi sur les sociétés commerciales, à l'exception du paragraphe (1^{er}), b) dudit article, à savoir:

- a) La transmission universelle, tant entre la Société Absorbée et la Société Absorbante, qu'à l'égard des tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société Absorbée à la Société Absorbante,
- b) La société Absorbée cessera d'exister,
- c) L'annulation des actions de la Société Absorbée.

9. Les documents sociaux de la Société Absorbée seront conservés pendant le délai légal au siège social de la Société Absorbante.

10. Décharge pleine et entière est accordée aux organes de la Société Absorbée.

11. La Société Absorbante effectuera les formalités et déclarations nécessaires auprès de toute administration qu'il conviendra et son conseil d'administration se réserve le droit de faire constater la réalisation de la fusion par acte authentique.

Conformément aux dispositions de l'article 271(2) de la Loi sur les Sociétés Commerciales, le notaire instrumentant déclare attester la légalité du présent projet de fusion établi en application de l'article 278 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent projet de fusion à la mandataire des parties comparantes, elle à signé avec Nous, notaire, l'original du présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 24 novembre 2008, Relation: EAC/2008/14401. — Reçu douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 24 novembre 2008.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2008146414/219/87.

(080173709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2008.

Betafin Holding SA, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 38.550.

Le 10 novembre 2008, Maître HENON Christel a décidé de résilier le contrat de domiciliation du 27 septembre 2002 conclu avec la société BETAFIN HOLDING SA, RCS numéro B n ° 38.550, établie et ayant son siège social à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 10 novembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008145184/7430/13.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2008, réf. LSO-CW05320. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080170776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2008.

Filiaris S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 62.397.

Les statuts coordonnés de la société, rédigés en suite de l'assemblée générale du 17 octobre 2008, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Capellen, le 12 novembre 2008.

Camille MINES

Notaire

Référence de publication: 2008145475/225/12.

(080170697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2008.

Stuttgarter-Aktien-Fonds, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement des Stuttgarter-Aktien-Fonds, in Kraft getreten am 21. August 2008, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, im November 2008.

IPConcept Fund Management S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2008123605/1239/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2008, réf. LSO-CU09038. - Reçu 68,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080145113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008.

Silbiotec Uno S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 83.510.

Silbiotec Due S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 83.488.

PROJET DE FUSION

L'an deux mille huit, le dix novembre.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

I.- Madame Vania BARAVINI, employée privée, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle,

agissant en tant que mandataire du Conseil d'Administration de la société anonyme "SILBIOTEC UNO S.A.", une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 83.510

en vertu d'un pouvoir lui conféré suivant décision du Conseil d'Administration, en date du 3 novembre 2008,

une copie conforme des dites décisions, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

II.- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle,

agissant en tant que mandataire du Conseil d'Administration de la société anonyme "SILBIOTEC DUE S.A.", une société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est établi à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 83.488,

en vertu d'un pouvoir lui conféré suivant décision du Conseil d'Administration, en date du 3 novembre 2008,

une copie conforme des dites résolutions, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant d'acter :

Le projet de fusion ci-après

1. La société SILBIOTEC UNO S.A. une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 83.510, au capital social de EUR 31.000 (trente et un mille euros) représenté par 31 (trente et une) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000 (mille euros) chacune, intégralement souscrites et entièrement libérées, détient l'intégralité (100%) des actions, représentant la totalité du capital social et donnant droit de vote, de la société SILBIOTEC DUE S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est établi à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 83.488, au capital social de EUR 31.000 (trente et un mille euros) représenté par 31 (trente et une) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000 (mille euros) chacune, intégralement souscrites et entièrement libérées. Aucun autre titre donnant droit de vote ou donnant des droits spéciaux n'a été émis par les sociétés prémentionnées (encore appelées sociétés fusionnantes).

2. La société anonyme SILBIOTEC UNO S.A. (encore appelée la société absorbante) entend fusionner conformément aux dispositions des articles 278 et 279 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et les textes subséquents avec la société anonyme SILBIOTEC DUE S.A. (encore appelée la société absorbée) par absorption de cette dernière.

3. La date à partir de laquelle les opérations de la société absorbée sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour compte de la société absorbante est fixée au 30 novembre 2008.

4. Aucun avantage particulier n'est attribué aux administrateurs, commissaires ou réviseurs des sociétés qui fusionnent.

5. La fusion prendra effet entre les parties un mois après la publication du projet de fusion au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, conformément aux dispositions de l'article 9 de la loi sur les sociétés commerciales.

6. Les actionnaires de la société absorbante ont le droit, pendant un mois à compter de la publication au Mémorial C du projet de fusion, de prendre connaissance, au siège, des documents indiqués à l'article 267 (1) a) b) et c) de la loi sur les sociétés commerciales et qu'ils peuvent en obtenir une copie intégrale sans frais et sur simple demande.

7. Un ou plusieurs actionnaires de la société absorbante, disposant d'au moins 5% (cinq pour-cent) des actions du capital souscrit, ont le droit de requérir, pendant le même délai, la convocation d'une assemblée appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion.

8. A défaut de convocation d'une assemblée ou du rejet du projet de fusion par celle-ci, la fusion deviendra définitive comme indiqué ci-avant au point 5. et entraînera de plein droit les effets prévus à l'article 274 de la loi sur les sociétés commerciales et notamment sous son littéra a).

9. Les sociétés fusionnantes se conformeront à toutes dispositions légales en vigueur en ce qui concerne les déclarations à faire pour le paiement de toutes impositions éventuelles ou taxes résultant de la réalisation définitive des apports faits au titre de la fusion, comme indiqué ci-après.

10. Décharge pleine et entière est accordée aux organes de la société absorbée.

11. Les documents sociaux de la société absorbée seront conservés pendant le délai légal au siège de la société absorbante.

12. Formalités - La société absorbante :

* effectuera toutes les formalités légales de publicité relatives aux apports effectués au titre de la fusion;

* fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il conviendra pour faire mettre à son nom les éléments d'actif apportés;

* effectuera toutes formalités en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits à elle apportés.

13. Remise de titres - Lors de la réalisation définitive de la fusion, la société absorbée remettra à la société absorbante les originaux de tous ses actes constitutifs et modificatifs ainsi que les livres de comptabilité et autres documents comptables, les titres de propriété ou actes justificatifs de propriété de tous les éléments d'actif, les justificatifs des opérations réalisées, les valeurs mobilières ainsi que tous contrats (prêts, de travail, de fiducie...), archives, pièces et autres documents quelconques relatifs aux éléments et droits apportés.

14. Frais et droits - Tous frais, droits et honoraires dus au titre de la fusion seront supportés par la société absorbante.

15. La société absorbante acquittera, le cas échéant, les impôts dus par la société absorbée sur le capital et les bénéfices au titre des exercices non encore imposés définitivement.

Le notaire soussigné déclare attester la légalité du présent projet de fusion, conformément aux dispositions de l'article 271 (2) de la loi sur les sociétés commerciales.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

(Signé) V. BARAVINI, R. M. TONELLI, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 14 novembre 2008, LAC/2008/45923. - Reçu douze Euros (EUR 12.-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prémentionnée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2008.

J. DELVAUX.

Référence de publication: 2008145517/208/89.

(080171942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2008.

BRE/DB Portfolio S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 96.324.

BRE/Cologne I Manager S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 96.600.

BRE/Cologne II Manager S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 96.601.

BRE/Cologne III Manager S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 96.602.

BRE/Bremen I Manager S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 96.458.

BRE/Essen III Manager S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 96.578.

BRE/Essen IV Manager S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 96.579.

BRE/Essen V Manager S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 96.580.

BRE/Leipzig I Manager S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 96.598.

BRE/Leipzig II Manager S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 96.599.

BRE/Stuttgart I Manager S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 96.629.

BRE/Munich II Manager S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 96.604.

BRE/Munich III Manager S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 96.605.

—
PROJET DE FUSION

In the year two thousand eight, on the twentieth of November.

Before the undersigned Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1) BRE/DB Portfolio S.à.r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 96324, having a share capital of EUR 12,500.-, incorporated pursuant a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 7 October 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1192 dated 13 November 2003, whose articles of incorporation have been modified for the last time pursuant a deed of Maître Joseph Elvinger, prenamed, on 29 December 2004, published in the Mémorial number 785 dated 5 August 2005,

here represented by Ms Virginie Lepage, avocat, residing in Luxembourg, acting as the representative of the sole manager of BRE/DB Portfolio S.à r.l. (the "Sole Manager 1"), pursuant to resolutions taken by the Sole Manager 1 on 18 November 2008 (the "Resolution 1").

2) BRE/Cologne I Manager S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 96600, having a share capital of EUR 12,500.-, incorporated pursuant a deed of Maître Joseph Elvinger, prenamed, on 13 October 2003, published in the Mémorial number 1217 dated 19 November 2003, whose articles of incorporation have been modified for the last time pursuant a deed of Maître Joseph Elvinger, prenamed, on 15 December 2003, published in the Mémorial number 193 dated 17 February 2004,

here represented by Ms Virginie Lepage, avocat, residing in Luxembourg, acting as the representative of the sole manager of BRE/Cologne I Manager S.à r.l. (the "Sole Manager 2"), pursuant to resolutions taken by the Sole Manager 2 on 18 November 2008 (the "Resolution 2").

3) BRE/Cologne II Manager S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 96601, having a share capital of EUR 12,500.-, incorporated pursuant a deed of Maître Joseph Elvinger, prenamed, on 13 October 2003, published in the Mémorial number 1212 dated 19 November 2003, whose articles of incorporation have been modified for the last time pursuant a deed of Maître Joseph Elvinger, prenamed, on 15 December 2003, published in the Mémorial number 206 dated 19 February 2004,

here represented by Ms Virginie Lepage, avocat, residing in Luxembourg, acting as the representative of the sole manager of BRE/Cologne II Manager S.à r.l. (the "Sole Manager 3"), pursuant to resolutions taken by the Sole Manager 3 on 18 November 2008 (the "Resolution 3").

4) BRE/Cologne III Manager S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 96602, having a share capital of EUR 12,500.-, incorporated pursuant a deed of Maître Joseph Elvinger, prenamed, on 13 October 2003, published in the Mémorial number 1221 dated 19 November 2003, whose articles of incorporation have been modified for the last time pursuant a deed of Maître Joseph Elvinger, prenamed, on 15 December 2003, published in the Mémorial number 225 dated 25 February 2004,

here represented by Ms Virginie Lepage, avocat, residing in Luxembourg, acting as the representative of the sole manager of BRE/Cologne III Manager S.à r.l. (the "Sole Manager 4"), pursuant to resolutions taken by the Sole Manager 4 on 18 November 2008 (the "Resolution 4").

5) BRE/Bremen I Manager S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 96458, having a share capital of EUR 12,500.-, incorporated pursuant a deed of Maître Joseph Elvinger, prenamed, on 13 October 2003, published in the Mémorial number 197 dated 14 November 2003, whose articles of incorporation have been modified for the last time pursuant a deed of Maître Joseph Elvinger, prenamed, on 15 December 2003, published in the Mémorial number 249 dated 13 March 2004,

here represented by Ms Virginie Lepage, avocat, residing in Luxembourg, acting as the representative of the sole manager of BRE/Bremen I Manager S.à r.l. (the "Sole Manager 5"), pursuant to resolutions taken by the Sole Manager 5 on 18 November 2008 (the "Resolution 5").

6) BRE/Essex III Manager S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 96578, having a share capital of EUR 12,500.-, incorporated pursuant a deed of Maître Joseph Elvinger, prenamed, on 13 October 2003, published in the Mémorial number 1219 dated 19 November 2003, whose articles of incorporation have been modified for the last time pursuant a deed of Maître Joseph Elvinger, prenamed, on 15 December 2003, published in the Mémorial number 195 dated 17 February 2004,

here represented by Ms Virginie Lepage, avocat, residing in Luxembourg, acting as the representative of the sole manager of BRE/Essex III Manager S.à r.l. (the "Sole Manager 6"), pursuant to resolutions taken by the Sole Manager 6 on 18 November 2008 (the "Resolution 6"),

7) BRE/Essex IV Manager S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Lu-

xembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 96579, having a share capital of EUR 12,500.-, incorporated pursuant a deed of Maître Joseph Elvinger, prenamed, on 13 October 2003, published in the Mémorial number 1225 dated 20 November 2003, whose articles of incorporation have been modified for the last time pursuant a deed of Maître Joseph Elvinger, prenamed, on 15 December 2003, published in the Mémorial number 197 dated 17 February 2004,

here represented by Ms Virginie Lepage, avocat, residing in Luxembourg, acting as the representative of the sole manager of BRE/Essen IV Manager S.à r.l. (the "Sole Manager 7"), pursuant to resolutions taken by the Sole Manager 7 on 18 November 2008 (the "Resolution 7"),

8) BRE/Essen V Manager S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 96580, having a share capital of EUR 12,500.-, incorporated pursuant a deed of Maître Joseph Elvinger, prenamed, on 13 October 2003, published in the Mémorial number 1225 dated 20 November 2003, whose articles of incorporation have been modified for the last time pursuant a deed of Maître Joseph Elvinger, prenamed, on 15 December 2003, published in the Mémorial number 356 dated 31 March 2004,

here represented by Ms Virginie Lepage, avocat, residing in Luxembourg, acting as the representative of the sole manager of BRE/Essen V Manager S.à r.l. (the "Sole Manager 8"), pursuant to resolutions taken by the Sole Manager 8 on 18 November 2008 (the "Resolution 8"),

9) BRE/Leipzig I Manager S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 96598, having a share capital of EUR 12,500.-, incorporated pursuant a deed of Maître Joseph Elvinger, prenamed, on 13 October 2003, published in the Mémorial number 1219 dated 19 November 2003, whose articles of incorporation have been modified for the last time pursuant a deed of Maître Joseph Elvinger, prenamed, on 15 December 2003, published in the Mémorial number 194 dated 17 February 2004,

here represented by Ms Virginie Lepage, avocat, residing in Luxembourg, acting as the representative of the sole manager of BRE/Leipzig I Manager S.à r.l. (the "Sole Manager 9"), pursuant to resolutions taken by the Sole Manager 9 on 18 November 2008 (the "Resolution 9"),

10) BRE/Leipzig II Manager S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 96599, having a share capital of EUR 12,500.-, incorporated pursuant a deed of Maître Joseph Elvinger, prenamed, on 13 October 2003, published in the Mémorial number 1219 dated 19 November 2003, whose articles of incorporation have been modified for the last time pursuant a deed of Maître Joseph Elvinger, prenamed, on 15 December 2003, published in the Mémorial number 196 dated 17 February 2004,

here represented by Ms Virginie Lepage, avocat, residing in Luxembourg, acting as the representative of the sole manager of BRE/Leipzig II Manager S.à r.l. (the "Sole Manager 10"), pursuant to resolutions taken by the Sole Manager 10 on 18 November 2008 (the "Resolution 10"),

11) BRE/Stuttgart I Manager S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 96629, having a share capital of EUR 12,500.-, incorporated pursuant a deed of Maître Joseph Elvinger, prenamed, on 13 October 2003, published in the Mémorial number 1235 dated 21 November 2003, whose articles of incorporation have been modified for the last time pursuant a deed of Maître Joseph Elvinger, prenamed, on 15 December 2003, published in the Mémorial number 195 dated 17 February 2004,

here represented by Ms Virginie Lepage, avocat, residing in Luxembourg, acting as the representative of the sole manager of BRE/Stuttgart I Manager S.à r.l. (the "Sole Manager 11"), pursuant to resolutions taken by the Sole Manager 11 on 18 November 2008 (the "Resolution 11"),

12) BRE/Munich II Manager S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 96604, having a share capital of EUR 12,500.-, incorporated pursuant a deed of Maître Joseph Elvinger, prenamed, on 13 October 2003, published in the Mémorial number 1220 dated 19 November 2003, whose articles of incorporation have been modified for the last time pursuant a deed of Maître Joseph Elvinger, prenamed, on 15 December 2003, published in the Mémorial number 194 dated 17 February 2004,

here represented by Ms Virginie Lepage, avocat, residing in Luxembourg, acting as the representative of the sole manager of BRE/Munich II Manager S.à r.l. (the "Sole Manager 12"), pursuant to resolutions taken by the Sole Manager 12 on 18 November 2008 (the "Resolution 12"),

13) BRE/Munich III Manager S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Lu-

xembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 96605, having a share capital of EUR 12,500.-, incorporated pursuant a deed of Maître Joseph Elvinger, prenamed, on 13 October 2003, published in the Mémorial number 1229 dated 20 November 2003, whose articles of incorporation have been modified for the last time pursuant a deed of Maître Joseph Elvinger, prenamed, on 15 December 2003, published in the Mémorial number 194 dated 17 February 2004,

here represented by Ms Virginie Lepage, avocat, residing in Luxembourg, acting as the representative of the sole manager of BRE/Munich III Manager S.à r.l. (the "Sole Manager 13"), pursuant to resolutions taken by the Sole Manager 13 on 18 November 2008 (the "Resolution 13"),

Hereinafter, the Resolution 1, the Resolution 2, the Resolution 3, the Resolution 4, the Resolution 5, the Resolution 6, the Resolution 7, the Resolution 8, the Resolution 9, the Resolution 10, the Resolution 11, the Resolutions 12 and the Resolutions 13 are collectively referred to as the "Resolutions".

An excerpt of the Resolutions, initialled ne varietur by the proxy holder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in the here above stated capacities, have required the undersigned notary to record the following:

Merger project

1) Merging Parties

- BRE/DB Portfolio S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 96324, having a share capital of EUR 12,500.-, as absorbing company (hereinafter referred to as "Absorbing Company"),

- BRE/Cologne I Manager S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 96600, having a share capital of EUR 12,500.-, as absorbed company 1 (hereinafter referred to as "Absorbed Company 1"), and

- BRE/Cologne II Manager S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 96601, having a share capital of EUR 12,500.-, as absorbed company 2 (hereinafter referred to as "Absorbed Company 2"),

- BRE/Cologne III Manager S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 96602, having a share capital of EUR 12,500.-, as absorbed company 3 (hereinafter referred to as "Absorbed Company 3"),

- BRE/Bremen I Manager S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 96458, having a share capital of EUR 12,500.-, as absorbed company 4 (hereinafter referred to as "Absorbed Company 4"),

- BRE/Essen III Manager S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 96578, having a share capital of EUR 12,500.-, as absorbed company 5 (hereinafter referred to as "Absorbed Company 5"),

- BRE/Essen IV Manager S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 96579, having a share capital of EUR 12,500.-, as absorbed company 6 (hereinafter referred to as "Absorbed Company 6"),

- BRE/Essen V Manager S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 96580, having a share capital of EUR 12,500.-, as absorbed company 7 (hereinafter referred to as "Absorbed Company 7"),

- BRE/Leipzig I Manager S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 96598, having a share capital of EUR 12,500.-, as absorbed company 8 (hereinafter referred to as "Absorbed Company 8"),

- BRE/Leipzig II Manager S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 96599, having a share capital of EUR 12,500.-, as absorbed company 9 (hereinafter referred to as "Absorbed Company 9"),

- BRE/Stuttgart I Manager S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Lu-

xembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 96629, having a share capital of EUR 12,500.-, as absorbed company 10 (hereinafter referred to as "Absorbed Company 10"),

- BRE/Munich II Manager S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 96604, having a share capital of EUR 12,500.-, as absorbed company 11 (hereinafter referred to as "Absorbed Company 11"),

- BRE/Munich III Manager S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 96605, having a share capital of EUR 12,500.-, as absorbed company 12 (hereinafter referred to as "Absorbed Company 12").

The Absorbed Company 1, the Absorbed Company 2, the Absorbed Company 3, the Absorbed Company 4, the Absorbed Company 5, the Absorbed Company 6, the Absorbed Company 7, the Absorbed Company 8, the Absorbed Company 9, the Absorbed Company 10, the Absorbed Company 11 and the Absorbed Company 12 are collectively referred to as "Absorbed Companies".

The Absorbing Company and the Absorbed Companies are collectively referred to as the "Merging Companies".

2) The Absorbing Company holds five hundred (500) shares of the Absorbed Company 1, representing the entire share capital and all of the voting rights of the Absorbed Company 1.

3) The Absorbing Company holds five hundred (500) shares of the Absorbed Company 2, representing the entire share capital and all of the voting rights of the Absorbed Company 2.

4) The Absorbing Company holds five hundred (500) shares of the Absorbed Company 3, representing the entire share capital and all of the voting rights of the Absorbed Company 3.

5) The Absorbing Company holds five hundred (500) shares of the Absorbed Company 4, representing the entire share capital and all of the voting rights of the Absorbed Company 4.

6) The Absorbing Company holds five hundred (500) shares of the Absorbed Company 5, representing the entire share capital and all of the voting rights of the Absorbed Company 5.

7) The Absorbing Company holds five hundred (500) shares of the Absorbed Company 6, representing the entire share capital and all of the voting rights of the Absorbed Company 6.

8) The Absorbing Company holds five hundred (500) shares of the Absorbed Company 7, representing the entire share capital and all of the voting rights of the Absorbed Company 7.

9) The Absorbing Company holds five hundred (500) shares of the Absorbed Company 8, representing the entire share capital and all of the voting rights of the Absorbed Company 8.

10) The Absorbing Company holds five hundred (500) shares of the Absorbed Company 9, representing the entire share capital and all of the voting rights of the Absorbed Company 9.

11) The Absorbing Company holds five hundred (500) shares of the Absorbed Company 10, representing the entire share capital and all of the voting rights of the Absorbed Company 10.

12) The Absorbing Company holds five hundred (500) shares of the Absorbed Company 11, representing the entire share capital and all of the voting rights of the Absorbed Company 11.

13) The Absorbing Company holds five hundred (500) shares of the Absorbed Company 12, representing the entire share capital and all of the voting rights of the Absorbed Company 12.

14) The Absorbing Company proposes to concurrently absorb the Absorbed Companies by way of transfer of all assets and liabilities of the Absorbed Companies to the Absorbing Company, pursuant to the provisions of articles 278 through 280 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law").

15) As from 17 November 2008, all operations and transactions of the Absorbed Companies are considered for accounting purposes as being carried out on behalf of the Absorbing Company.

16) As of the Effective Date (as defined below), all rights and obligations of the Absorbed Companies vis-à-vis third parties shall be taken over by the Absorbing Company. The Absorbing Company will in particular take over debts as own debts and all payment obligations of the Absorbed Companies. The rights and claims comprised in the assets of the Absorbed Companies shall be transferred to the Absorbing Company with all securities, either in rem or personal, attached thereto.

17) The Absorbing Company shall from the Effective Date (as defined below) carry out all agreements and obligations of whatever kind of the Absorbed Companies such as these agreements and obligations exist on the Effective Date (as defined below) and in particular carry out all agreements existing, if any, with the creditors of the Absorbed Companies and shall be subrogated to all rights and obligations from such agreements.

18) No special rights or advantages have been granted to the sole manager of the Merging Companies.

19) The sole partner of the Absorbing Company has, within one month from the publication of this merger project in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, access at the registered office of the Absorbing Company to all documents listed in article 267 paragraph (1) a), b) and c) of the Law and may obtain copies thereof, free of charge.

20) One or more partners of the Absorbing Company holding at least 5% of the subscribed share capital of the Absorbing Company may within the time period set out in 9) above request the convening of a shareholders' meeting of the Absorbing Company to decide whether to approve the proposed merger.

21) Full discharge is granted to the sole manager of each of the Absorbed Companies the exercise of its mandate.

22) Subject to the rights of the sole partner of the Absorbing Company set out in 10) above, the dissolution of the Absorbed Companies shall become effective and final one month after the publication of this merger project in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Effective Date") and will lead simultaneously to the effects set out in article 274 of the Law.

23) The Absorbing Company shall itself carry out all formalities, including such announcements as are prescribed by law, which are necessary or useful to carry into effect the merger and the transfer and assignment of the assets and liabilities of the Absorbed Companies to the Absorbing Company. Insofar as required by law or deemed necessary or useful, appropriate transfer instruments shall be executed by the Merging Companies to effect the transfer of the assets and liabilities transferred by the Absorbed Companies to the Absorbing Company.

24) The books and records of the Absorbed Companies will be held at the registered office of the Absorbing Company for the period legally prescribed.

25) As a result of the merger, the Absorbed Companies shall cease to exist and all their respective issued shares shall be cancelled.

The undersigned notary public hereby certifies the existence and legality of the merger project and of all acts, documents and formalities incumbent upon the merging parties pursuant to the Law.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said the proxy holder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt novembre.

Par-devant, Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

1) BRE/DB Portfolio S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96324, ayant un capital social de EUR 12,500.-, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 7 octobre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 1192 en date du 13 November 2003, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, prénommé, le 29 décembre 2004, publié au Mémorial numéro 785 daté du 5 August 2005,

ici représentée par Mademoiselle Virginie Lepage, avocat, résidant au Luxembourg, agissant en qualité de mandataire au nom et pour compte du gérant unique de BRE/DB Portfolio S.à r.l. (le "Gérant Unique 1"), en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par une résolution prise par le Gérant Unique 1 le 18 novembre 2008 (la "Résolution 1");

2) BRE/Cologne I Manager S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96600, ayant un capital social de EUR 12,500.-, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, prénommé, le 13 octobre 2003, publié au Mémorial numéro 1217 daté du 19 November 2003, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, prénommé, le 15 décembre 2003, publié au Mémorial numéro 193 daté du 17 février 2004,

ici représentée par Mademoiselle Virginie Lepage, avocat, résidant au Luxembourg, agissant en qualité de mandataire au nom et pour compte du gérant unique de BRE/Cologne I Manager S.à r.l. (le "Gérant Unique 2"), en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par une résolution prise par le Gérant Unique 2 le 18 novembre 2008 (la "Résolution 2"); et

3) BRE/Cologne II Manager S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96601, ayant un capital social de EUR 12.500.-, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, prénommé, le 13 octobre 2003, publié au Mémorial numéro 1212 daté du 19 November 2003, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, prénommé, le 15 décembre 2003, publié au Mémorial numéro 206 daté du 19 février 2004,

ici représentée par Mademoiselle Virginie Lepage, avocat, résidant au Luxembourg, agissant en qualité de mandataire au nom et pour compte du gérant unique de BRE/Cologne II Manager S.à r.l. (le "Gérant Unique 3"), en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par une résolution prise par le Gérant Unique 3 le 18 novembre 2008 (la "Résolution 3");

4) BRE/Cologne III Manager S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96602, ayant un capital social de EUR 12,500,-, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, prénommé, le 13 octobre 2003, publié au Mémorial numéro 1221 daté du 19 Novembre 2003, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, prénommé, le 15 décembre 2003, publié au Mémorial numéro 225 daté du 25 février 2004,

ici représentée par Mademoiselle Virginie Lepage, avocat, résidant au Luxembourg, agissant en qualité de mandataire au nom et pour compte du gérant unique de BRE/Cologne III Manager S.à r.l. (le "Gérant Unique 4"), en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par une résolution prise par le Gérant Unique 4 le 18 novembre 2008 (la "Résolution 4");

5) BRE/Bremen I Manager S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96458, ayant un capital social de EUR 12,500,-, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, prénommé, 13 octobre 2003, publié au Mémorial numéro 197 daté du 14 Novembre 2003, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, prénommé, le 15 décembre 2003, publié au Mémorial numéro 249 daté du 13 March 2004,

ici représentée par Mademoiselle Virginie Lepage, avocat, résidant au Luxembourg, agissant en qualité de mandataire au nom et pour compte du gérant unique de BRE/Bremen I Manager S.à r.l. (le "Gérant Unique 5"), en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par une résolution prise par le Gérant Unique 5 le 18 novembre 2008 (la "Résolution 5");

6) BRE/Essen III Manager S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96578, ayant un capital social de EUR 12,500,-, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, prénommé, le 13 octobre 2003, publié au Mémorial numéro 1219 daté du 19 Novembre 2003, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, prénommé, le 15 décembre 2003, publié au Mémorial numéro 195 daté du 17 février 2004,

ici représentée par Mademoiselle Virginie Lepage, avocat, résidant au Luxembourg, agissant en qualité de mandataire au nom et pour compte du gérant unique de BRE/Essen III Manager S.à r.l. (le "Gérant Unique 6"), en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par une résolution prise par le Gérant Unique 6 le 18 novembre 2008 (la "Résolution 6");

7) BRE/Essen IV Manager S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96579, ayant un capital social de EUR 12,500,-, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, prénommé, le 13 octobre 2003, publié au Mémorial numéro 1225 daté du 20 Novembre 2003, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, prénommé, le 15 décembre 2003, publié au Mémorial numéro 197 daté du 17 février 2004,

ici représentée par Mademoiselle Virginie Lepage, avocat, résidant au Luxembourg, agissant en qualité de mandataire au nom et pour compte du gérant unique de BRE/Essen IV Manager S.à r.l. (le "Gérant Unique 7"), en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par une résolution prise par le Gérant Unique 7 le 18 novembre 2008 (la "Résolution 7");

8) BRE/Essen V Manager S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96580, ayant un capital social de EUR 12,500,-, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, prénommé, le 13 octobre 2003, publié au Mémorial numéro 1225 daté du 20 Novembre 2003, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, prénommé, le 15 décembre 2003, publié au Mémorial numéro 356 daté du 31 mars 2004,

ici représentée par Mademoiselle Virginie Lepage, avocat, résidant au Luxembourg, agissant en qualité de mandataire au nom et pour compte du gérant unique de BRE/Essen V Manager S.à r.l. (le "Gérant Unique 8"), en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par une résolution prise par le Gérant Unique 8 le 18 novembre 2008 (la "Résolution 8");

9) BRE/Leipzig I Manager S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96598, ayant un capital social de EUR 12,500,-, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, prénommé, le 13 octobre 2003, publié au Mémorial numéro 1219 daté du 19 Novembre 2003, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, prénommé, le 15 décembre 2003, publié au Mémorial numéro 194 daté du 17 février 2004,

ici représentée par Mademoiselle Virginie Lepage, avocat, résidant au Luxembourg, agissant en qualité de mandataire au nom et pour compte du gérant unique de BRE/Leipzig I Manager S.à r.l. (le "Gérant Unique 9"), en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par une résolution prise par le Gérant Unique 9 le 18 novembre 2008 (la "Résolution 9");

10) BRE/Leipzig II Manager S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96599, ayant un capital social de EUR 12.500,-, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, prénommé, le 13 octobre 2003, publié au Mémorial numéro 1219 daté du 19 Novembre 2003, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, prénommé, le 15 décembre 2003, publié au Mémorial numéro 196 daté du 17 février 2004,

ici représentée par Mademoiselle Virginie Lepage, avocat, résidant au Luxembourg, agissant en qualité de mandataire au nom et pour compte du gérant unique de BRE/BRE/Leipzig II Manager S.à r.l. (le "Gérant Unique 10"), en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par une résolution prise par le Gérant Unique 10 le 18 novembre 2008 (la "Résolution 10");

11) BRE/Stuttgart I Manager S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96629, ayant un capital social de EUR 12.500,-, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, prénommé, le 13 octobre 2003, publié au Mémorial numéro 1235 daté du 21 Novembre 2003, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, prénommé, le 15 décembre 2003, publié au Mémorial numéro 195 daté du 17 février 2004,

ici représentée par Mademoiselle Virginie Lepage, avocat, résidant au Luxembourg, agissant en qualité de mandataire au nom et pour compte du gérant unique de BRE/Stuttgart I Manager S.à r.l. (le "Gérant Unique 11"), en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par une résolution prise par le Gérant Unique 11 le 18 novembre 2008 (la "Résolution 11");

12) BRE/Munich II Manager S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96604, ayant un capital social de EUR 12.500,-, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, prénommé, publié au Mémorial numéro 1220 daté du 19 Novembre 2003, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, prénommé, le 15 décembre 2003, publié au Mémorial numéro 194 daté du 17 février 2004,

ici représentée par Mademoiselle Virginie Lepage, avocat, résidant au Luxembourg, agissant en qualité de mandataire au nom et pour compte du gérant unique de BRE/Munich II Manager S.à r.l. (le "Gérant Unique 12"), en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par une résolution prise par le Gérant Unique 12 le 18 novembre 2008 (la "Résolution 12");

13) BRE/Munich III Manager S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96605, ayant un capital social de EUR 12.500,-, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, prénommé, le 13 octobre 2003, publié au Mémorial numéro 1229 daté du 20 Novembre 2003, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, prénommé, le 15 décembre 2003, publié au Mémorial numéro 194 daté du 17 février 2004,

ici représentée par Mademoiselle Virginie Lepage, avocat, résidant au Luxembourg, agissant en qualité de mandataire au nom et pour compte du gérant unique de BRE/Munich III Manager S.à r.l. (le "Gérant Unique 13"), en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par une résolution prise par le Gérant Unique 12 le 18 novembre 2008 (la "Résolution 13");

Ci-après, la Résolution 1, la Résolution 2, la Résolution 3, la Résolution 4, la Résolution 5, la Résolution 6, la Résolution 7, la Résolution 8, la Résolution 9, la Résolution 10, la Résolution 11, la Résolution 12 et la Résolution 13 sont collectivement dénommées les "Résolutions".

Lesdites Résolutions, paraphées ne varietur par le mandataire des comparants et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

PROJET DE FUSION

1) Parties à la fusion:

- BRE/DB Portfolio S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96324, ayant un capital social de EUR 12.500,-, comme société absorbante (la "Société Absorbante");

- BRE/Cologne I Manager S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96600, ayant un capital social de EUR 12.500,-, comme société absorbée 1 (la "Société Absorbée 1") ;

- BRE/Cologne II Manager S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96601, ayant un capital social de EUR 12,500.-, comme société absorbée 2 (la "Société Absorbée 2") ;

- BRE/Cologne III Manager S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96602, ayant un capital social de EUR 12,500.-, comme société absorbée 3 (la "Société Absorbée 3") ;

- BRE/Bremen I Manager S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96458, ayant un capital social de EUR 12,500.-, comme société absorbée 4 (la "Société Absorbée 4") ;

- BRE/Essen III Manager S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96578, ayant un capital social de EUR 12,500.-, comme société absorbée 5 (la "Société Absorbée 5") ;

- BRE/Essen IV Manager S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96580, ayant un capital social de EUR 12,500.-, comme société absorbée 6 (la "Société Absorbée 6") ;

- BRE/Essen V Manager S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96580, ayant un capital social de EUR 12,500.-, comme société absorbée 7 (la "Société Absorbée 7") ;

- BRE/Leipzig I Manager S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96598, ayant un capital social de EUR 12,500.-, comme société absorbée 8 (la "Société Absorbée 8") ;

- BRE/Leipzig II Manager S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96599, ayant un capital social de EUR 12,500.-, comme société absorbée 9 (la "Société Absorbée 9") ;

- BRE/Stuttgart I Manager S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96629, ayant un capital social de EUR 12,500.-, comme société absorbée 10 (la "Société Absorbée 10") ;

- BRE/Munich II Manager S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96604, ayant un capital social de EUR 12,500.-, comme société absorbée 11 (la "Société Absorbée 11") ;

- BRE/Munich III Manager S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96605, ayant un capital social de EUR 12,500.-, comme société absorbée 12 (la "Société Absorbée 12").

La Société Absorbée 1, La Société Absorbée 2, La Société Absorbée 3, La Société Absorbée 4, La Société Absorbée 5, La Société Absorbée 6, La Société Absorbée 7, La Société Absorbée 8, La Société Absorbée 9, La Société Absorbée 10, La Société Absorbée 11 et la Société Absorbée 12 sont collectivement dénommées les "Sociétés Absorbées".

La Société Absorbante et les Sociétés Absorbées sont collectivement dénommées les "Sociétés Fusionnantes".

2) La Société Absorbante détient cinq cents (500) parts sociales dans la Société Absorbée 1, représentant l'intégralité du capital social et tous les droits de vote dans la Société Absorbée 1.

3) La Société Absorbante détient cinq cents (500) parts sociales dans la Société Absorbée 2, représentant l'intégralité du capital social et tous les droits de vote dans la Société Absorbée 2.

4) La Société Absorbante détient cinq cents (500) parts sociales dans la Société Absorbée 3, représentant l'intégralité du capital social et tous les droits de vote dans la Société Absorbée 3.

5) La Société Absorbante détient cinq cents (500) parts sociales dans la Société Absorbée 4, représentant l'intégralité du capital social et tous les droits de vote dans la Société Absorbée 4.

6) La Société Absorbante détient cinq cents (500) parts sociales dans la Société Absorbée 5, représentant l'intégralité du capital social et tous les droits de vote dans la Société Absorbée 5.

7) La Société Absorbante détient cinq cents (500) parts sociales dans la Société Absorbée 6, représentant l'intégralité du capital social et tous les droits de vote dans la Société Absorbée 6.

8) La Société Absorbante détient cinq cents (500) parts sociales dans la Société Absorbée 7, représentant l'intégralité du capital social et tous les droits de vote dans la Société Absorbée 7.

9) La Société Absorbante détient cinq cents (500) parts sociales dans la Société Absorbée 8, représentant l'intégralité du capital social et tous les droits de vote dans la Société Absorbée 8.

10) La Société Absorbante détient cinq cents (500) parts sociales dans la Société Absorbée 9, représentant l'intégralité du capital social et tous les droits de vote dans la Société Absorbée 9.

11) La Société Absorbante détient cinq cents (500) parts sociales dans la Société Absorbée 10, représentant l'intégralité du capital social et tous les droits de vote dans la Société Absorbée 10.

12) La Société Absorbante détient cinq cents (500) parts sociales dans la Société Absorbée 11, représentant l'intégralité du capital social et tous les droits de vote dans la Société Absorbée 11.

13) La Société Absorbante détient cinq cents (500) parts sociales dans la Société Absorbée 12, représentant l'intégralité du capital social et tous les droits de vote dans la Société Absorbée 12.

14) La Société Absorbante propose d'absorber concurremment les Sociétés Absorbées 1 par voie de fusion par acquisition suivant les dispositions des articles 278 à 280 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi").

15) A partir du 17 novembre 2008, toutes les opérations et les transactions des Sociétés Absorbées sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la Société Absorbante.

16) A partir de la Date de Réalisation (telle que définie ci-dessous), tous les droits et obligations des Sociétés Absorbées vis-à-vis des tiers seront pris en charge par la Société Absorbante. La Société Absorbante assumera en particulier toutes les dettes comme ses dettes propres et toutes les obligations de paiement des Sociétés Absorbées. Les droits et créances des Sociétés Absorbées seront transférés à la Société Absorbante avec l'intégralité des sûretés, soit in rem soit personnelles, y attachées.

17) La Société Absorbante exécutera à partir de la Date de Réalisation (telle que définie ci-dessous) tous les contrats et obligations, de quelle que nature qu'ils soient, des Sociétés Absorbées tels que ces contrats et obligations existent à la Date de Réalisation (telle que définie ci-dessous) et exécutera en particulier tous les contrats existant avec les créanciers des Sociétés Absorbées et sera subrogée à tous les droits et obligations provenant de ces contrats.

18) Aucun droit ou avantage particulier n'a été attribué aux gérants des Sociétés Fusionnantes.

19) L'associé unique de la Société Absorbante a le droit, pendant un mois à compter de la publication de ce projet de fusion au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, de prendre connaissance au siège social des Sociétés Absorbées de tous les documents énumérés à l'article 267, alinéa (1) a), b) et c) de la Loi et peut en obtenir copie intégrale, sans frais.

20) Un ou plusieurs associé de la Société Absorbante disposant au moins de 5% du capital souscrit de la Société Absorbante a/ont le droit, pendant le délai indiqué sous le point 9) ci-dessus, de requérir la convocation d'une assemblée générale de la Société Absorbante appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion.

21) Décharge pleine et entière est accordée au gérant unique des Sociétés Absorbées pour l'exercice de leur mandat.

22) Sous réserve des droits de l'associé unique de la Société Absorbante tels que décrits sous le point 10) ci-dessus, la dissolution des Sociétés Absorbées deviendra effective et définitive un mois après la publication de ce projet de fusion dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la "Date de Réalisation") et conduira simultanément aux effets tels que prévus par l'article 274 de la Loi.

23) La Société Absorbante devra elle-même accomplir toutes les formalités, y compris les publications telles que prévues par la loi, qui sont nécessaires ou utiles à l'entrée en vigueur de la fusion et au transfert et cession des actifs et passifs des Sociétés Absorbées à la Société Absorbante. Dans la mesure où la loi le prévoit, ou lorsque jugé nécessaire ou utile, des actes de transfert appropriés seront exécutés par les Sociétés Fusionnant afin de réaliser la transmission des actifs et passifs des Sociétés Absorbées à la Société Absorbante.

24) Les documents sociaux des Sociétés Absorbées seront conservés au siège social de la Société Absorbante pendant la période prescrite par la loi.

25) Par effet de la fusion, les Sociétés Absorbées cesseront d'exister de plein droit et leurs parts sociales émises seront annulées.

Le notaire soussigné déclare attester de l'existante et de la légalité du projet de fusion et de tous actes, documents et formalités incombant aux parties à la fusion conformément à la Loi.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des même comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire soussigné par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire des comparants a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. LEPAGE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 novembre 2008. Relation: LAC/2008/46791. - Reçu douze euros (12€).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2008.

H. HELLINCKX.

Référence de publication: 2008146186/242/580.

(080173456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

SEB Lux Fund Extra, Fonds Commun de Placement.

Sondervermögen, verwaltet von der SEB Asset Management S.A., mit Sitz in 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg, eingetragen im Handels- und Firmenregister unter der Nummer B 28.468.

Das Verwaltungsreglement des SEB Lux Fund Extra (Stand: Oktober 2008), einregistriert in Luxemburg am 14. November 2008 unter Referenz LSO-CW/04470, wurde am 14. November 2008 beim Handels- und Firmenregister hinterlegt.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschriften.

Référence de publication: 2008145513/755/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2008, réf. LSO-CW04470. - Reçu 52,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080168541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2008.

Wara S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 107.920.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 10 novembre 2008 que

1) La démission de Monsieur Alain LAM en sa qualité d'administrateur est acceptée.

2) Est coopté, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Monsieur Benoît BAUDUIN, bachelier en comptabilité, né le 31 mars 1976 à Messancy (Belgique), demeurant professionnellement au numéro 12, rue Guillaume Schneider, L-2522, Luxembourg est coopté administrateur avec effet immédiat. Il reprendra le mandat de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008145092/6312/20.

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2008, réf. LSO-CW05901. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080171264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2008.

M.P.M. Real Estate, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9647 Doncols, 36, Bohey.

R.C.S. Luxembourg B 130.258.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 21 novembre 2008.

Pour Fiduciaire Internationale SA

Signature

Référence de publication: 2008145706/1004/15.

Enregistré à Diekirch, le 11 novembre 2008, réf. DSO-CW00131. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080171436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2008.

Allianz Global Investors Trends, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 123.962.

Le bilan au 30 juin 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 17 octobre 2008.

Allianz Global Investors Luxembourg S.A.

S. Maringer / O. Eis

Référence de publication: 2008140716/752/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2008, réf. LSO-CW03414. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080166128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2008.

Lux Multi-Flex, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 2, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 132.422.

Le bilan au 30 juin 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008145545/9581/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2008, réf. LSO-CW06730. - Reçu 165,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080171116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2008.

F&V Strategic, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement des F&V Strategic, in Kraft getreten am 12. August 2008, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, im November 2008.

IPConcept Fund Management S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2008123606/1239/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2008, réf. LSO-CU09035. - Reçu 72,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080145108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008.

WP Roaming Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 2, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 125.022.

In the year two thousand and eight, on the twenty-ninth day of October.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

M^e Katia Panichi, maître en droit, residing in Luxembourg, acting as the representative of the board of directors of WP Roaming Holdings S.A. (the "Company"), a société anonyme having its registered office in Luxembourg, 2, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, incorporated by deed of notary Henri Hellinckx, on 8th February 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial") n° 858 of 11th May 2007 as amended for the last time on 16th October 2007 by deed of Maître Joseph Elvinger published in the Mémorial n° 2687 of 22nd November 2007, pursuant to the "Decision of the Delegate of the Board of Directors of WP Roaming Holding S.A. on the issue of 11,740 A ordinary shares out of the authorised capital of 29th October 2008" (the "Decision") (a copy of which, after having been initialled ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall be registered together with the present deed) requested the notary to record its declarations as follows:

(I) Article 5 paragraph 2 of the articles of incorporation of the Company provides as follows:

"[...]

The authorised capital of the Company is set at two hundred fifty-one million seven hundred forty-six thousand three hundred forty Euro (€ 251,746,340.-) consisting of twenty-five million one hundred seventy-four thousand six hundred thirty-four (25,174,634) shares each with a nominal value of ten Euro (€ 10.-). Unless otherwise set out below, the board of directors shall have the right, when issuing shares out of the authorised share capital to decide whether the shares to be issued will be A ordinary shares, B ordinary shares, C ordinary shares, D ordinary shares or E ordinary shares. Any authorised but unissued shares shall lapse five (5) years after publication in the Mémorial of the notarial deed recording the shareholders' resolution on the authorised share capital.

Out of the authorised share capital:

(i) one million two hundred fifty thousand Euro (€ 1,250,000.-) shall be reserved for the issue of a maximum of one hundred twenty-five thousand (125,000) shares; and

(ii) two hundred forty-six million one hundred forty-five thousand eight hundred fifty Euro (€ 246,145,850.-) shall be reserved for the issue of a maximum of twenty-four million six hundred fourteen thousand five hundred eighty-five (24,614,585) A ordinary shares with respect to four million nine hundred twenty-two thousand nine hundred seventeen (4,922,917) convertible preferred equity certificates in one or more issues on the basis of five (5) shares for one (1) convertible preferred equity certificate.

For the avoidance of any doubt, the shareholders expressly waive any preferential subscription right they may have regarding the issues of shares contemplated in the preceding paragraph.

In addition, the board of directors or its delegate(s) may also, within the limits of the authorised capital and the provisions of these articles of incorporation, issue shares against cash but always reserving the preferential subscription right of existing shareholders.

Without prejudice to the preceding paragraphs, shares to be subscribed for in cash, shall be offered on a preemptive basis to the shareholders in proportion of the capital represented by their shares. The right to subscribe may be exercised within a period determined by the board of directors, which may not be less than thirty (30) days from the date of the subscription period, which shall be notified by registered letter. The right to subscribe shall be transferable throughout the subscription period, and no restrictions may be imposed on such transferability.

Subject to the preceding paragraphs, the board of directors or its delegate(s) duly appointed by the board may from time to time issue shares out of the total authorised shares at such times and on such terms and conditions, including issue price, as the board or its delegate(s) may in its or their discretion resolve.

In case of any additional authorised capital and/or any subsequently renewed authorised capital, the holders of shares shall be entitled to preemptive rights with respect to shares to be issued, unless waived by the general meeting of shareholders.

A capital increase within the limits of the authorised capital shall be recorded by a notarial deed, at the request of the board of directors or its delegate(s) against presentation of the documents establishing the subscription and payments."

(II) On the basis of the powers granted to the board of directors of the Company as set out under I. above, the Company has, by the Decision taken by the delegate of the board of directors on 29th October 2008 issued 11,740 fully paid A ordinary shares of a nominal value of EUR 10.- each, for a total issue price of one hundred forty-six thousand nine hundred eighty-four US Dollars and eighty cents (\$ 146,984.80) against the contribution in cash of an amount of one hundred forty-six thousand nine hundred eighty-four US Dollars and eighty cents (\$ 146,984.80) being equivalent to one hundred seventeen thousand four hundred Euro (€ 117,400.-) at the USD/EUR exchange rate of 1.2520 provided by Société Générale Bank & Trust S.A. on 28th October 2008 and based on the Reuters USD/EUR exchange rate of 27th October 2008 as at 18.00 GMT.

(III) As a consequence of the above, the issued share capital of the Company has been increased by a total amount of one hundred seventeen thousand four hundred Euro (€ 117,400.-) by the issue of a total of eleven thousand seven hundred forty (11,740) A ordinary shares in the Company. As a result of such increase of capital, paragraph 1 of article 5 of the articles of incorporation of the Company is amended so as to read as follows:

"The issued capital of the Company is set at four million five hundred ninety-four thousand nine hundred ninety Euro (€ 4,594,990.-) divided into three hundred ninety-one thousand three hundred eighty-seven (391,387) A ordinary shares, thirty-six thousand five hundred and forty-eight (36,548) B ordinary shares, twenty-four thousand eight hundred and

thirty-five (24,835) C ordinary shares, two thousand three hundred and three (2,303) D ordinary shares and four thousand four hundred and twenty-six (4,426) E ordinary shares all with a nominal value of ten Euro (€ 10.-) per share"

Evidence of the payment to the Company has been shown to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of capital are estimated at [] Euro.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil huit, le vingt-neuvième jour du mois d'octobre.

Par-devant nous, Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg.

ONT COMPARU:

M^e Katia Panichi, maître en droit, résidant au Luxembourg, agissant en tant que représentant du conseil d'administration de WP Roaming Holdings S.A. (la "Société"), une société anonyme ayant son siège social au Luxembourg, 2, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, constituée par acte du notaire Henri Hellinckx, le 8 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial") n° 858 du 11 Mai 2007 tel que modifié pour la dernière fois par le 16 octobre 2007 par acte de Maître Joseph Elvinger publié au Mémorial n° 2687 du 22 Novembre 2007, suivant une "Décision du Délégué du Conseil d'Administration de WP Roaming Holding S.A. sur l'émission de 11.740 actions ordinaires A, à partir du capital autorisé du 29 octobre 2008" (la "Décision") (une copie de laquelle, après avoir été paraphée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, devra être enregistrée ensemble avec le présent acte) a requis le notaire de prendre acte des déclarations suivantes:

(I) L'article 5 paragraphe 2 des statuts de la Société dispose que:

"[...]

Le capital autorisé de la Société est établi à deux cent cinquante-et-un millions sept cent quarante-six mille trois cent quarante Euros (251.746.340,- €) consistant en vingt-cinq millions cent soixante-quatorze mille six cent trente-quatre (25.174.634) actions chacune avec une valeur nominale de dix Euros (10,- €). Sauf disposition contraire ci-dessous, le conseil d'administration aura le droit, quand il émettra des actions dans le capital social autorisé de décider si les actions à être émises seront des actions ordinaires A, des actions ordinaires B, des actions ordinaires C, des actions ordinaires D ou des actions ordinaires E. Toute action autorisée mais non-émise tombera en désuétude cinq (5) ans après la publication au Mémorial de l'acte notarié prenant acte de la résolution des actionnaires sur le capital social autorisé.

Du capital social autorisé:

(i) un million deux cent cinquante mille Euros (1.250.000,- €) devra être réservé pour l'émission de cent vingt-cinq mille actions maximum (125.000); et

(ii) deux cent quarante-six millions cent quarante-cinq mille huit cent cinquante Euros (246.145.850,- €) devront être réservés pour l'émission de vingt-quatre millions six cent quatorze mille cinq cent quatre-vingt-cinq (24.614.585) actions ordinaires A maximum en relation avec quatre millions neuf cent vingt-deux mille neuf cent dix-sept (4.922.917) "convertible preferred equity certificates" en une ou plusieurs émissions sur la base de cinq (5) actions pour un (1) "convertible preferred equity certificate".

Pour éviter tout doute, les actionnaires abandonnent expressément tout droit de souscription préférentiel qu'ils pourraient avoir relatif à l'émission prévue dans le paragraphe précédent.

En outre, le conseil d'administration ou son /ses délégué(s) pourra également dans les limites du capital social autorisé et les dispositions des présents statuts, émettre des actions contre du liquide mais toujours en réservant le droit de souscription préférentiel au aux actionnaires existants.

Sans préjudice des paragraphes précédents, les actions à être souscrites en liquide, devront être offertes sur une base prioritaire aux actionnaires en proportion du capital représenté par leurs actions. Le droit de souscrire peut être exercé dans une période déterminée par le conseil d'administration, qui peut ne pas être inférieur à trente (30) jours à partir de la date de la période de souscription qui devra être notifiée par lettre recommandée. Le droit de souscrire devra être transférable tout au long de la période de souscription, et aucune restriction ne pourra être imposée sur une telle transférabilité.

Sous réserve des paragraphes précédents, le conseil d'administration ou son/ses délégué(s) dûment nommés par le conseil pourront de temps à autre émettre des actions de l'intégralité des actions autorisées à de tels moments et à

termes et conditions, incluant le prix d'émission, tel que le conseil d'administration ou son/ses délégué(s) peut/peuvent à sa/leur discrétion résoudre.

En cas de tout capital autorisé additionnel et/ou tout capital autorisé renouvelé subséquent, les détenteurs d'actions seront autorisés à des droits prioritaires relatifs aux actions à être émises, sauf si abandonnés par l'assemblée générale des actionnaires.

Une augmentation de capital dans les limites du capital autorisé devra être constatée par acte notarié, à la requête du conseil d'administration ou son/ses délégué(s) sur présentation des documents établissant la souscription et paiements.

(II) Sur la base des pouvoirs accordés au conseil d'administration de la Société tel que décrits sous I. ci-dessus, la Société a par Décision prise par le délégué du conseil d'administration le 29 octobre 2008 émis 11.740 actions ordinaires A intégralement payées d'une valeur nominale de 10,- EUR chacune, pour un prix total d'émission de cent quarante six mille neuf cent quatre-vingt quatre US Dollars et quatre-vingt centimes (\$ 146.984,80) contre un apport en numéraire d'un montant de cent quarante six mille neuf cent quatre-vingt quatre US Dollars quatre-vingt centimes (\$ 146.984,80) étant équivalent à cent dix-sept mille quatre cents Euros (€ 117.400,-) au taux de change USD/EUR de 1,2520 fourni par Société Générale Bank & Trust S.A. le 28 octobre 2008 et basé sur le cours USD/EUR Reuters du 27 octobre 2008 à 18.00 heures GMT.

(III) En conséquence de ce qui précède, le capital social de la Société a été augmenté d'un montant de cent dix-sept mille quatre cents Euros (117.400,- €) par l'émission d'un total de 11.740 actions ordinaires A de la Société. Suite à une telle augmentation de capital social, le paragraphe 1 de l'article 5 des statuts de la Société est modifié comme suit :

"Le capital social émis de la Société est établi à quatre millions cinq cent quatre-vingt-quatorze mille neuf cent quatre-vingt-dix Euros (4.594.990,- €) divisé en trois cent quatre-vingt onze mille trois cent quatre-vingt-sept (391.387) actions ordinaires A, trente-six mille cinq cent quarante-huit (36.548) actions ordinaires B, vingt-quatre mille huit cent trente-cinq (24.835) actions ordinaires C, deux mille trois cent trois (2.303) actions ordinaires D et quatre mille quatre cent vingt-six (4.426) actions ordinaires E toutes d'une valeur nominale de dix (10,- €) Euros par action"

Preuve du paiement à la Société a été montrée au notaire instrumentant.

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunération ou frais sous quelque forme que se soit qui devront être supportés par la Société suite à l'augmentation de son capital social sont estimés à deux mille euros.

Fait à Luxembourg, à la date qu'en tête du présent.

Après avoir lu ce document à la personne comparante elle a signé ensemble avec nous, notaire, le présent acte.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une version française, qu'à la demande de la même comparante en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Signé: K. PANICHI, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg AC le 31 octobre 2008. Relation LAC/2008/44219. Reçu cinq cent quatre-vingt-sept euros (587,- €)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008146297/211/162.

(080172626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2008.

Sales Corp S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 101.184.

L'an deux mille huit, le trente octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

"E.T. EARTH TECHNOLOGIES LIMITED", une société constituée et existant sous le droit de Chypre, établie et ayant son siège social à Afroditis 25, 2nd Floor Office 204, Nicosia (Chypre),

ici représentée par:

Monsieur Pierre ANGÉ, employé privé, avec adresse professionnelle au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, en vertu d'une procuration lui donnée à Bertrange, le 24 octobre 2008.

Ladite procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme il est dit ci-avant, est l'actionnaire unique de la société "SALES CORP S.A." (la "Société") une société anonyme, établie et ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, constituée originellement sous la dénomination de "WONDERPHONE LUXEMBOURG S.A.", suivant acte dressé par le notaire soussigné à la date du 25 mai 2004, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 799 du 4 août 2004, page 38349.

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte dressé par le notaire soussigné en date du 06 février 2006, publié au Mémorial en date du 19 mai 2007, sous le numéro 922 et page 44251.

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 101.184.

Laquelle partie comparante, représentée comme il est dit ci-avant, agissant en sa qualité d'actionnaire unique et représentant ainsi l'intégralité du capital social, actuellement fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de DIX EUROS (10,- EUR) chacune a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique DECIDE la dissolution anticipée de la Société "SALES CORP S.A." prédésignée et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'actionnaire unique DECIDE de nommer comme seul liquidateur de la Société:

- la société "DEALISLE LTD", une société régie par les lois du Royaume-Uni, établie et ayant son siège social au 41 Chalton Street, Londres NW1 1JD (Royaume-Uni).

Troisième résolution

L'actionnaire unique DECIDE d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.

- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.

- le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

DONT ACTE, passé à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le même mandataire a signé avec le notaire présent acte.

Signé: P. ANGÉ, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 5 novembre 2008. Relation: EAC/2008/13724. Reçu douze Euros (12,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): BOIÇA.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 20 novembre 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008146306/239/54.

(080172105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2008.

Manduria S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 122.904.

—
Appendice

à la publication du projet de fusion de Manduria S.A. avec la société Stromness Invest ApS, parue au Mémorial C n° 2845 du 27 novembre 2008, pages 136525 à 136560

Mention de la formalité de l'enregistrement:

L'acte a été enregistré à Luxembourg le 19 novembre 2008, réf. LSO-CW06386 - Reçu 50,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Référence de publication: 2008147179/208/13.

(080171992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2008.

Brindisi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 122.893.

—
Appendice

à la publication du projet de fusion de Brindisi S.A. avec la société Banchory Investments ApS, parue au Mémorial C n° 2844 du 27 novembre 2008, pages 136469 à 136503

Mention de la formalité de l'enregistrement:

L'acte a été enregistré à Luxembourg le 19 novembre 2008, réf. LSO-CW06375 - Reçu 50,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Référence de publication: 2008147182/208/13.

(080172000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2008.

Amalthee S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 122.864.

—
Appendice

à la publication du projet de fusion d'Amalthee S.A. avec la société LC Investment ApS, parue au Mémorial C n° 2843 du 27 novembre 2008, pages 136418 à 136456

Mention de la formalité de l'enregistrement:

L'acte a été enregistré à Luxembourg le 19 novembre 2008, réf. LSO-CW06370 - Reçu 48,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Référence de publication: 2008147184/208/13.

(080172005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2008.

Berg Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 97.647.

—
Appendice

à la publication du projet de fusion de Berg Holding S.A. avec la société Dybet ApS, parue au Mémorial C n° 2842 du 27 novembre 2008, pages 136376 à 136410

Mention de la formalité de l'enregistrement:

L'acte a été enregistré à Luxembourg le 20 novembre 2008, réf. LSO-CW06739 - Reçu 56,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Référence de publication: 2008147186/208/13.

(080171982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2008.

Invesco European Hotel Real Estate Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 116.664.

En date du 1^{er} octobre 2008, Invesco European Hotel Real Estate Fund SA, SICAV-SIF a transféré son siège social du 69, route D'Esch, L-1470 Luxembourg au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg avec effet au 1^{er} octobre 2008.

Londres, le 22 octobre, 2008.

Andrew Rofe / Herbert Spangler

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008145435/9168/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2008, réf. LSO-CW05303. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080170651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2008.
